

Bulletin Communal



La Chapelle
Bertrand

Une histoire, des paysages, de la vie ...

Sommaire

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>p. 4</i>
<i>Trombinoscope/Délégations communales et extérieures</i>	<i>p. 6</i>
<i>Finances, subventions associations</i>	<i>p. 8</i>
<i>Tarifs salles</i>	<i>p. 9</i>
<i>Artisans & Société et Services</i>	<i>p.10</i>
<i>Quoi de neuf en 2022 ?</i>	<i>p.12</i>
<i>Entretien avec Thierry BRUNET</i>	<i>p.16</i>
<i>De la 1^{ère} "compétition jeunes 2022" à la "junior association"</i>	<i>p.18</i>
<i>L'Europ'Raid by Violaine BERTIN</i>	<i>p.20</i>
<i>Un écolier bertrandais au début du XX^e siècle</i>	<i>p.22</i>
<i>Dictons et proverbes, anecdotes en patois</i>	<i>p.26</i>
<i>Chantuserie, façon do faère : La sauce aux lumas</i>	<i>p.29</i>
<i>Recette : "Le gâteau sec d'Arlette"</i>	<i>p.31</i>
<i>Les associations communales</i>	<i>p.32</i>
<i>"La Fondation du Patrimoine aux côté de La Chapelle Bertrand"/Le label</i>	<i>p.38</i>
<i>Pluviométrie/Démographie</i>	<i>p.40</i>
<i>Calendrier de collecte</i>	<i>p.41</i>
<i>Associations Air / FNATH</i>	<i>p.42</i>
<i>Association C.L.E.</i>	<i>p.43</i>
<i>La Maison de l'Emploi</i>	<i>p.44</i>
<i>Recensement des jeunes</i>	<i>p.45</i>
<i>Formalité d'urbanisme</i>	<i>p.46</i>
<i>Les règles de vie commune pour un bon voisinage</i>	<i>p.47</i>
<i>Sieds/Tous Fibrés</i>	<i>p.48</i>
<i>UDAF</i>	<i>p.50</i>
<i>Syndicat Mixte Vallée du Thouet</i>	<i>p.51</i>
<i>Le Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine</i>	<i>p.54</i>
<i>Remerciements</i>	<i>p.55</i>

LE MOT DU MAIRE 2023

2023, c'est la quatrième année de notre mandat qui va débiter. Je reviendrai sur les projets, mais d'abord je tenais à vous présenter en mon nom, celui des adjoints, des membres du Conseil Municipal, de la Commission des jeunes Bertrandais et des Agents communaux, nos meilleurs vœux pour 2023 :

De l'accomplissement dans votre travail et vos engagements associatifs, de la réussite dans vos projets, de la santé bien évidemment et le meilleur tout simplement pour vous et vos proches.

Dans un premier temps, revenons sur les moments clés de 2022 pour notre village :

Nous avons souligné notre volonté de continuer les travaux de l'église, comme l'avait envisagé le précédent Conseil. Aujourd'hui, nous disposons d'un édifice quasiment restauré en totalité. Ce dernier sera, bien entendu, dévoué au culte pour la paroisse Saint-Jacques en gâtine, et aussi à des représentations diverses et variées : chorale, Chant, musique, sous réserve bien entendu, de l'accord du père Mouchard, curé de la paroisse.

L'espace scénique extérieur, qui lui aussi a bénéficié d'une belle restauration, pourra être utilisé pour le spectacle des Randonnées Gâtinaises, les soirées du patrimoine et pour d'autres animations, comme par exemple, un cinéma de plein air que la Commission jeune va mettre sur pied pour cet été. Ces travaux ont pu être réalisés grâce aux subventions habituelles, mais aussi avec le plan « France relance », complété par l'intervention de nombreux bénévoles tout autour de l'édifice. Sans le travail de ces derniers, nous n'aurions pas le rendu que nous connaissons aujourd'hui. Je les remercie sincèrement, au nom de tout le Conseil.

La création d'une Commission de Jeunes Bertrandais souligne l'engagement de nos adolescents dans la vie de notre village. Cette commission va permettre à ces adolescents de devenir les citoyens de demain.

Cette année aura été marquée aussi par l'investissement de nos agents, pour le bon fonctionnement de notre village. Que ce soit Marie GUILLEUX en vous recevant et en vous fournissant les bonnes informations, les bons conseils. Que ce soit Emmanuel WILHELM et Julien RECOUPE, par le soin qu'ils apportent à l'entretien des massifs et des bas-côtés du bourg et des principaux lieux-dits. Et enfin, Deborah LOUBÉ qui est arrivée en cette fin d'année pour assurer l'accompagnement des enfants dans le bus ainsi que le ménage des bâtiments communaux.

À noter : nous avons titularisé Emmanuel et stagiarisé Marie et Deborah, que Marie et Julien ont obtenu leurs concours respectifs. Bravo pour leur travail et leur engagement.

La grande nouveauté pour 2023 sera la mise à disposition des agents d'entretien, Emmanuel et Julien, au profit de la commune de Saurais, pour un jour chacun par semaine. Cette décision liée au départ en retraite d'un Agent est une réelle opportunité de mise en commun de nos matériels et Agents pour rationaliser le travail et générer des économies pour nos deux communes. Bien entendu, cet accord est assorti de points d'étapes afin de pouvoir évaluer le fonctionnement de cette nouvelle coopération.

En 2023, il se peut donc, que nous soyons amenés à différer les travaux dans votre environnement, à savoir les tontes et le désherbage. Je compte sur votre compréhension pour accepter cet éventuel désagrément.

Je voudrais aussi remercier tous ceux d'entre vous qui œuvrent au sein des associations de la commune. Je ne les citerai pas toutes. Mais je tiens à les encourager car aujourd'hui le bénévolat est en voie de disparition. Nous voulons susciter des vocations. Vous aimez l'animation, la culture, le jeu, les randos etc... venez les rejoindre ! N'hésitez pas à demander les contacts de ces associations à la mairie ! N'oublions pas que le comité des fêtes, par exemple, est à la manœuvre pour la Saint Bertrand, pour l'arbre de Noël et pour la marche que vous connaissez bien du dernier dimanche d'avril, « La Bertrandaise ». Je vous parlais tout à l'heure de l'Église, encore un grand merci à nos amis de Capella Bertrandais, qui, tout au long des travaux sont intervenus à nos côtés, d'une part pour la collecte de ferraille et autres animations, et d'autre part pour exécuter les divers aménagements autour de l'église, mais aussi à La Fondation du patrimoine, que je remercie également pour sa collaboration pour l'appel aux dons ainsi que pour sa participation concrète afin de compléter le financement des travaux.

Enfin je voudrais attirer votre attention sur la divagation des animaux domestiques chiens et chats. Plusieurs attaques de chiens sur des brebis m'ont été signalées. Je vous rappelle que votre responsabilité sera engagée si un animal vous appartenant est mis en cause dans une attaque ou un accident. Vous devez mettre tout en œuvre pour garder vos animaux dans votre propriété. Il existe des moyens efficaces pour les empêcher de sortir. Pour les chats une visite chez le vétérinaire s'impose, la stérilisation reste souvent la meilleure solution.

Quant au « bien vivre ensemble » j'ai noté quelques incivilités et problèmes de voisinage qui ne devraient plus exister. De la tolérance, de l'échange courtois permettent, la plupart du temps, de régler ces soucis. Si chacun y mettait du sien je n'aurais pas à intervenir...

Maintenant, il nous faut évoquer l'avenir. Espérons le meilleur et serein, malgré la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie qui bouleversent l'économie. Souhaitons que ce conflit à nos portes puisse trouver une fin qui convienne à toutes les parties et que nous ayons la chance de ne plus revoir de guerres en Europe, et ailleurs bien entendu !

Nous allons aussi souhaiter une année marquée par une pluviométrie normale qui puisse satisfaire nos besoins élémentaires en cette précieuse ressource. Que nos amis agriculteurs puissent sereinement espérer des récoltes satisfaisantes et des conditions d'élevage permettant d'obtenir des revenus décentes.

N'oublions pas l'ensemble des entreprises et entrepreneurs qui doivent faire face à de nombreuses hausses de leurs coûts de production, qu'ils puissent sereinement envisager le futur.

Cette année sera aussi marquée par une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties décidée lors de l'examen du projet de la loi finances au parlement. A noter le taux communal, lui n'augmentera pas.

2023 sera aussi une année charnière pour 2 projets communautaires dont le plan local d'urbanisme intercommunal où vous serez amenés à vous exprimer lors de l'enquête publique.

Le PNR (Parc Naturel Régional) quant à lui, entre dans la phase d'écriture de la charte, nous vous en reparlerons.

Nous allons commencer aussi à préparer l'arrivée de la fibre qui en milieu rural ne peut être qu'aérienne pour des raisons financières évidentes. Nous allons évaluer avec un représentant de l'entreprise Orange les travaux nécessaires pour faciliter l'accès du lamier et ainsi dégager l'espace pour la pose des lignes. Pensez à vos voisins et faites le nécessaire : si les fils téléphoniques touchent les branches de vos arbres, l'accès à internet est fortement perturbé.

En cette année 2023 nous allons poursuivre les réflexions sur l'aménagement de la salle des fêtes. Bien entendu ce chantier reste encore dépendant des subventions qui pourraient nous être accordées. Les travaux concerneront les mises aux normes, l'amélioration du confort et de l'isolation.

Le Conseil municipal travaille pour le bien commun, le bien de tous. Et cette année nous avons organisé pour la première fois, la cérémonie des vœux qui a pris une forme différente de ce que vous avez connu dans le passé. Nous nous sommes ainsi retrouvés le 20 janvier pour un cocktail, cérémonie qui a été appréciée de tous.

Je vous réitère donc nos meilleurs vœux pour 2023, que notre village puisse se développer sereinement au sein de la Communauté de Commune de Parthenay Gâtine.

J'espère (ou rêve) que des projets économiques structurants voient le jour afin d'attirer entreprises et nouveaux arrivants sur notre territoire.

Pour terminer mon propos je voudrais féliciter chaleureusement l'équipe de rédaction de ce bulletin qui sous la houlette de Christelle THOULET et Marie GUILLEUX a réalisé un travail remarquable. Je n'oublierai pas nos contributeurs habituels, Michel et Jacky pour l'apport culturel et historique de leurs rubriques.

Belle année 2023 à toutes et à tous

Le Maire

Eric CHEVALIER

TROMBINOSCOPE

Le Conseil Municipal



M. Eric CHEVALIER
Maire



M. Jean-Marie FRAGU
1er Adjoint



M. Stéphane BOUTINEAU
2ème Adjoint



Mme Christelle THOLLET
3ème Adjointe



Mme Corinne RAMBAUD
Conseillère Municipale



Mme Angélique SABOURIN
Conseillère Municipale



M. Kévin MIOT
Conseiller Municipal



Mme Chloé PELLETIER
Conseillère Municipale



Mme Anne-Marie TURBE
Conseillère Municipale



M. Claude BOISGROLLIER
Conseiller Municipal



M. Jean-Michel MARILLEAU
Conseiller Municipal

Les Agents Municipaux



Mme Marie GUILLEUX
Jointe Administrative



Mme Déborah LOUBE
Adjointe technique
(accompagnement au transport scolaire)



M. Julien RECOUPE
Adjoint Technique



M. Emmanuel WILHELM
Adjoint Technique

DELEGATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Eric CHEVALIER est président de droit des commissions communales.

COMMISSION DES FINANCES : Mmes Christelle THIOULET, Corine RAMBAUD, Angélique SABOUREAU, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET ACCESSIBILITÉ :

Mmes Christelle THIOULET, Angélique SABOURIN, Chloé PELLETIER, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Jean-Michel MARILLEAU

COMMISSION VOIRIE COMMUNAL ET MATERIEL : Mme Angélique SABOURIN, Mrs Eric CHEVALIER, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Claude BOISGROLLIER, Jean-Michel MARILLEAU

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET ANIMATION-LOISIRS : Mmes Christelle THIOULET, Angélique SABOURIN, Chloé PELLETIER, Anne-Marie TURBÉ, Mrs Stéphane BOUTINEAU, Kévin MIOT

COMMISSION APPEL D'OFFRES : Mrs Eric CHEVALIER, Président, Jean-Marie FRAGU, Stéphane BOUTINEAU, Kévin MIOT, titulaires et Mme Christelle THIOULET, Mrs Claude BOISGROLLIER, Jean-Michel MARILLEAU et suppléants

COMMISSION PATRIMOINE- ENVIRONNEMENT : Mmes Anne-Marie TURBÉ, Chloé PELLETIER, Christelle THIOULET, Mrs Eric CHEVALIER et Jean-Marie FRAGU

DELEGATION DES ORGANISMES EXTERIEURS

SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres): Monsieur Jean-Michel MARILLEAU titulaire, Monsieur Kévin MIOT Suppléant

PAYS DE GATINE

Monsieur Eric CHEVALIER

SMVT : SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DU THOUET

2 représentants proposés à la communauté de communes :

Monsieur Jean-Marie FRAGU et Mr Stéphane BOUTINEAU

ASSOCIATION DES RANDONNEES GATINAISES :

Mme Anne-Marie PRET, Mrs BOUJU Loïc, BOUHET Marc, Jacky PRET, BOUTINEAU Stéphane, BOISGROLLIER Claude

DELEGUE A LA DEFENSE :

Mme Corinne RAMBAUD

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Mr Eric CHEVALIER, Maire, titulaire et Mr Jean-Marie FRAGU, 1er adjoint, suppléant

LE BUDGET 2022

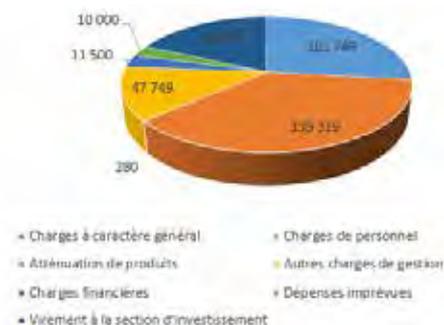
SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	101 749	Excédent antérieur	81 823
Charges de personnel	139 319	Impôts et taxes	205 678
Atténuation de produits	280	Produits de gestion courante	15 000
Autres charges de gestion	47 749	Dotations et participations	76 569
Charges financières	11 500	Produits des services	500
Dépenses imprévues	10 000		
Virement à la section d'investissement	68 972		
Total	379 570	Total	379 070

Dont subventions : 1 000 €

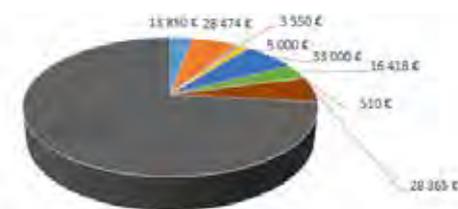
A.C.C.A.100 €
Comité des fêtes 250 €
UNC AFN 100 €

Association C.L.E.100 €
Radio gâtine 50 €
Subventions diverses et exceptionnelles 450 €



SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation incorporelles (frais d'études concession de licences informatiques...)	13 850 €	Excédent de clôture	153 762 €
Travaux bâtiments (mairie, église...)	28 474 €	Virement de la section de fonctionnement	68 972 €
Matériel, outillage technique, matériel bureau	3 550 €	F.C.T.V.A	7 559 €
Voirie	5 000 €	Taxe d'Aménagement	1 000 €
Réserves incendies	33 000 €	Subventions département	41 126 €
Salle des fêtes	16 418 €	Subv. Dons	10 000 €
Dépôts et cautionnements reçus	510 €	Dépôts et cautionnements reçus	510 €
Emprunt	28 365 €	Excédents de fonctionnement capitalisé	83 210 €
Travaux église RAR (2021)	351 610 €	Restes à réaliser (subventions)	114 638 €
8	Total	480 777 €	480 777 €





LOCATION DES SALLES

Les tarifs restent inchangés

Location de la salle des fêtes : 220 m²/ 180 personnes

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Réunions, assemblées	Gratuit	110 €
Vin d'honneur - Concours de cartes	75 €	110 €
Banquet, repas de famille	110 €	220 €
Dîner dansant, mariage	170 €	280 €
Salle reprise le lendemain	60€	90 €
Nettoyage	100 €	100 €
Réunion jeunes de la commune	50 €	Néant

Un chèque de caution de 300 € sera demandé le jour de la signature du contrat de location ainsi qu'un attestation d'assurance

Location de la salle des réunions : 60 m²/ 50 personnes

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur	33 €	70 €
Réunion	Gratuit	70 €

Location de vaisselle : Les tarifs restent inchangés

Couvert complet : 0.60 €, Couvert complémentaire : 0.25 €, Tasses et verres : 0.25 €.

Les associations de la commune, en dehors de l'exercice de leurs activités, peuvent bénéficier de la gratuité de la salle et de la vaisselle 1 fois par an.



ARTISANS & SOCIÉTÉS



ANTIQUAIRE

WILL Joël

10, Rue de l'Eglise - 05.49.70.28.51

COMPTOIR FABRICATION- INSTALLATION

COFIDEP

La Pillaudière - 05.49.94.07.27

AXA - ASSURANCES MULTIBRANCHES

BONNET Dominique

Le Vieux Moulin - 05.49.94.66.90

ELEVAGE BAUNEL

Lait d'ânesse bio, Baudet du Poitou, chevaux de loisirs et sport

BURBAUD Caroline

Le Petit Bouchaux - 06.85.35.52.19

AXA-CAPITALISATION-EPARGNE-

PREVOYANCE

POTHET Daniel

1, Rue Principale - 05.49.94.05.19

ELEVAGE DES CHEMINS DU POITOU

Elevage de chiens berger blanc suisse

Le Petit Bouchaux

05. 49. 64.37.58 - 06.41.69.47.88

CARRELAGE-FAIENCE-PLACO&JOINTS-ISOLATION

NAULEAU Philippe

La Russelière - 06.19.76.93.75

ELECTRICITE GENERALE - PLOMBERIE

GENTET Emeric

La Pillaudière

06.78.26.61.02

C.E.C.I. 79

COUVETURE ZINGUERIE

ENERGIE VERTE/PANNEAUX SOLAIRES

CONSTRUCTION BOIS- ISOLATION

36, Rue Principale - 05.49.64.13.85

MULTISERVICES-PETITS TRAVAUX

GUERIN Patrice

La Gautrie 05.49.70.08.30

CMG -Construction Maçonnerie Générale

NEUF ET RÉNOVATION

4, Rue Principale - 05.49.70.66.38

OUEST RADIATEURS SYSTEMES

BOUTINEAU Stéphane

15, La Miolière - 05.49.94.12.61

COIFFURE A DOMICILE

« L'hair Zen »

GROUSSEAU Laureen

16, Le Vieux Moulin—06.10.63.34.15

« 2C Ô Naturel »

Christelle THIOULET

13, Route de Parthenay - 06.70.40.02.52

2conaturel@gmail.com

TRAVAUX AGRICOLES

SARL SICAGRI

La Sicaudière (05.49.94.08.24)

TRAVAUX PUBLICS

EURL TP CN.CHARRON

22 bis, les versennes - 05.49.64.45.79

06.85.50.84.47

CONSEILLERS EN IMMOBILIER

MIOT Kévin

14bis, La Miolière-06.32.02.43.08

kevin.miot@iadfrance.fr

JAULIN Steve

06.33.87.36.25

steve.jaulin@iadfrance.fr

TRAVAUX PUBLICS

MARTEAU Guillaume

Les Lilas - 06.73.64.67.45

LES EMAUX DE MAGALIE

Lieu-dit La Garlière

06.16.45.70.28

SERVICES

MAIRIE:

Heures d'ouverture au public : Les LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI
de 13 h 30 à 17 h

☎ : **05.49.64.16.91** — E-mail : mairie-chap-ber@cc-parthenay-gatine.fr

Site web de la commune : <https://www.cc-parthenay-gatine.fr/lachapellebertrand>

Permanence de M. le MAIRE : Lundi après-midi et Samedi matin uniquement sur rendez-vous

Levée du courrier : du Lundi au samedi : 9 h

GENDARMERIE :

☎ 17

POMPIERS :

☎ 18 ou 112

SAMU :

☎ 15

HOPITAL NORD DEUX-SEVRES PARTHENAY :

☎ 05.49.68.49.68

SEOLIS. :

☎ 09.69.39.79.01

SYNDICAT DES EAUX :

☎ 05.49.95.03.47

SERVICE ORANGE PANNE TÉLÉPHONIQUE :

☎ 3900

HEBERGEMENTS :

Chambre d'Hôtes : M. Pierre-André MASTEAU

Le Logis de La Roulière— www.logisdelarouliere.fr

☎ 06.07.53.21.00

Logement en Airbnb :

- **Les Places**
- **Château de la Touche Ory**

☎ 05.49.64.30.60

☎ 06.27.34.28.96

SOCIAL:

Assistance sociale :

-Antenne Médico-sociale du département

☎ 05.49.64.41.11

C.L.I.C. (Point info Sénior)

☎ 05.49.63.45.70

Assistante maternelle à domicile :

Mme VEILLON-FERLAC Fabienne, le Fontagnoux

Mme GROLEAU Marylène, 26, Route de Parthenay

Mme PELLETIER Chloé, 19, Rue principale

☎ 05.49.64.31.17

☎ 05.49.94.67.52

☎ 05.49.64.53.27

06.78.03.14.79

Aide à domicile en milieu rural : (ADMR)

☎ 05.49.64.34.92

TRANSPORT :

Bus RDS accessible à tous aux horaires et points de montée du ramassage scolaire, renseignement à la mairie;

QUOI DE NEUF EN 2022 ?

LA DEUXIÈME PHASE DE TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN A ÉTÉ RÉALISÉE

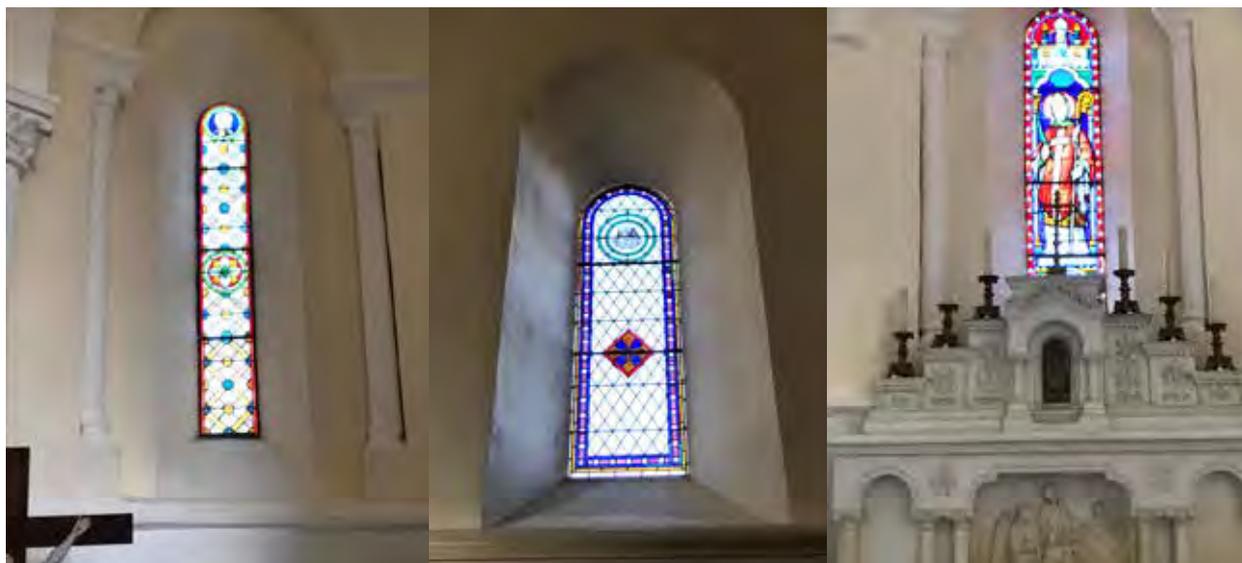
L'année 2022 a été rythmée par la deuxième phase de travaux d'embellissement de l'église Saint Saturnin. Plusieurs journées ont été nécessaires à la mise en place de l'échafaudage autour de l'église. Une fois installé, les travaux de maçonnerie ont pu débuter : piquage des enduits, nettoyage des badigeons, reprise des parements, des murs et des voûtes...



Les travaux de menuiserie ont parallèlement commencé : révision et restauration des menuiseries extérieures. La grande porte a vu sa couleur évoluer dans un mélange de teinte de vert ficus et de vert galane. Du lambris a été posé de part et d'autre et a finalement été peint en blanc Morillon. Une estrade en bois a été installée afin d'y apposer du parquet sur lequel reposera les bancs.



Conjointement, la restauration du vitrail a été effectuée : réparation notamment de la verrière n°1 du Choeur et de celle de l'abside. Les baies 7, 9, 10 et 11 ont été restaurées. Des bavettes en plomb ont été installées afin de protéger les vitraux.



Tandis que les entreprises opèrent leurs travaux, les agents communaux, les bénévoles et les volontaires de Capella Bertrandi* ne chôment pas : ils auront vidé l'église, restauré la plupart des bancs, repris les fondations de l'ancien presbytère et embelli le mur "laid" donnant dans le jardin de l'église. Avec l'aide de Thierry BRUNET (voir l'article le concernant), la chaire, le confessionnal, l'escalier et la main courante amenant à l'étage ont été restaurés. Les agents ont également refait le parquet du niveau supérieur. Enfin dans la dernière ligne droite de la course, les statues ont été repeintes et réinstallées à leurs places respectives.

Après 10 mois de travaux, l'église Saint-Saturnin a retrouvé un nouvel éclat !



<https://www.capella-bertrandi.fr/actions/renovation-de-leglise/>

L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN INAUGURÉE

Le 22 octobre 2022, les donateurs à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église ont été conviés en avant-première à une "visite de fin de travaux". (rendez-vous à l'article de la fondation du patrimoine)

Paru sur le Courrier de l'ouest, le 30 octobre 2022 :



Les travaux de l'église Saint-Saturnin se terminent. Une dizaine de donateurs privés a pu découvrir l'édifice qui sera inauguré samedi 19 novembre.

Samedi 22 octobre, devant l'église Saint-Saturnin qui en termine avec la deuxième phase de travaux, Eric Chevalier, maire de La Chapelle-Bertrand, accompagné de conseillers, a ainsi fait visiter la vénérable église sous toutes ses coutures.

« C'est un vrai remerciement que je tiens à apporter à ces donateurs qui, à travers leurs dons qui se montent à 11 000 €, ont pu contribuer à l'embellissement intérieur de notre église. Il n'est cependant pas trop tard pour continuer à apporter sa pierre à l'édifice car la poursuite des dons continue jusqu'en décembre et je tiens à souligner que chaque don est sujet à une réduction d'impôt de 66 %.»

L'inauguration officielle a suivi le matin du 19 Novembre en présence des officiels (voir la photo dans l'article de la Fondation du Patrimoine).

Une belle surprise attendra les visiteurs dans le chœur de l'église : Madame Aurélie MARTIN à la flûte traversière et M. Séverin GALLARD au basson y ont interprété deux morceaux de Jean-Sébastien BACH et un autre de Joseph HAYDN.

Cette cérémonie aura été un beau moment convivial pour la commune.



FETE DE LA SAINT BERTRAND

Cf : l'article du comité des fêtes bertrandais

La fête de la Saint Bertrand s'est déroulée le samedi 3 septembre en cette année 2022. La chaleur était encore au rendez-vous et le repas a pu être servi sous les Tivolis derrière la salle des fêtes.



Un petit spectacle équestre a été proposé mettant en scène une course en carriole, et démontrant la beauté des mouvements du cheval par la révérence ou le cabrer.



La fin de la journée a laissé place à l'humour grinçant de Maxime Sendré dans son spectacle "Ceci n'est pas un guitariste".



Cette édition a réuni encore une centaine de personnes. Merci à tous pour votre participation !



Entretien avec un bertrandais : Thierry BRUNET



Nous avons souhaité rencontrer Thierry BRUNET, l'homme discret et bienveillant qui a largement apporté sa pierre à l'édifice concernant les travaux de menuiserie à l'église Saint Saturnin.

Sa passion du bois s'est révélée au fur et à mesure du cheminement de sa vie par des occasions à saisir qui se sont présentées à lui. Il y a d'abord eu la transmission familiale puisque son papa travaillait le bois. Habitant en centre ville de Saint Maixent l'Ecole, il fréquentait la maison des jeunes qui mettait à disposition un espace lui permettant d'y travailler avec des machines utilisées en scierie et en menuiserie. A l'âge de 19 ans, il réalisa son premier canoé en bois.

Puis en 1992, Thierry devient agent d'entretien au Collège de Mauzé sur le Mignon. Dans l'enceinte de cet établissement, une machine à travailler le bois n'est plus utilisée. Thierry la remet en état de fonctionnement. Avec, il fabriquera des étagères, des cadres, un petit « bar » pour mettre dans la salle des professeurs.

En 2006 dans le cadre de sa participation à l'association « voiles et aviron dans les Pertuits », dont le but est de construire des bateaux de type traditionnel, il fabrique des petites embarcations. En 2010, il construit son propre voilier.



Depuis 2 ans, il participe à la restauration de la Yole. Passionné, il nous explique l'histoire de ce bateau. Réalisé dans le cadre d'un chantier entamé en 1999 à Niort par l'association Yole nautisme, ce projet a été récompensé par le prix « sport éducation » aux Trophées de la Région. L'association Yole nautisme et développement entretient la mémoire du « plus vieux bateau français conservé » en faisant naviguer une réplique, à l'aviron comme à la voile.

L'aventure de cette yole, longue de 13 m et qui pèse la bagatelle de 2 tonnes débute par une découverte en Irlande en 1985. Celle des vestiges de l'authentique yole de Bantry, embarcation utilisée en 1796 par les Français pour aller soutenir les Irlandais, alors en lutte contre l'Angleterre. Un défi avait alors été lancé en Europe pour reconstruire des répliques de cette yole et participer à une rencontre : le Défi jeunes marins 2000 à Brest.

Dans cet optique, la Mission locale du Pays niortais et le foyer des jeunes travailleurs de l'Atlantique avaient relevé le défi de cette reconstruction avec succès puisqu' « un an plus tard, après plus de 2.200 heures de travail et 650 kg de chêne et de mélèze consommés, la yole était inaugurée le 1er avril 2000 sous les yeux de son parrain, Philippe Poupon, dans la cale du port »*. Ce bateau est entretenu régulièrement et sorti à tour de rôle par les membres de l'association.



En 2021, Thierry s'est fait « connaître » par la commune en participant au chantier de rénovation de la petite étable à côté de l'église. Il a créé deux portes en bois afin de fermer ce bâtiment qui sera amené à stocker du matériel. Cette année la commune l'a recruté via le Centre de Gestion afin de rénover – entre autre- la chaire de l'église, et le confessionnal. Il aura ainsi consacré environ 230 heures aux menuiseries de l'église.



Thierry a plus d'une corde à son arc et nous livre une autre de ses grandes passions : la spéléologie qu'il exerce depuis ses 14 ans. Il a été président du club de Saint Maixent pendant 25 ans et a encadré durant les week-ends et les vacances, des stages de spéléologies un peu partout en France et à l'étranger.

Cet homme dont le métier était électricien dans l'éducation nationale, ne manquera pas de vous étonner.

*<https://www.lanouvellerepublique.fr/deux-sevres/a-l-aviron-ou-a-la-voile-la-yole-resiste-au-temps>

DE LA 1ÈRE COMPÉTITION JEUNES 2022 À LA JUNIOR ASSOCIATION

RENCONTRES, DEFIS, QUIZZ

Le samedi 7 mai s'est déroulée la 1ère compétition entre jeunes de LA CHAPELLE BERTRAND. L'objectif étant que les jeunes de la commune puissent se rencontrer, échanger et créent par la suite une commission investie dans la commune. Tout l'après-midi, les jeux animés par Mathis MOTARD et Sarah BILLON se sont succédés, sous l'oeil avisé de l'arbitre Eric CHEVALIER, Maire de la commune. Clément CHUSSEAU, Maedan GIROUX, Ewan MOTARD, Jules BONNET, Henri et Grégoire CHASSAGNE ont pu participer au Quizz-basket, au jeu du carton, au blind test et aux mimes.



Une soirée pizza était ensuite organisée pour que les parents et les élus puissent également passer un moment ensemble et échanger sur le projet.

Ce rendez-vous a été un succès.

La dynamique est lancée et la commission jeunes a pu démarrer.

Les jeunes de la commune qui n'ont pas pu être présents ce jour-là, peuvent toujours intégrer le groupe s'ils sont intéressés par le projet !



Les premières réunions ont pu voir le jour et le choix du nom a été voté ensemble par le groupe : commission des jeunes bertrandais !

Le projet d'un cinéma plein air n'a pas tardé à émerger.

En vue d'organiser cet évènement et de pouvoir réfléchir au financement qui se ferait en partie par les jeunes, un rendez-vous a été pris avec Mélanie GENTET, référente jeunesse de la communauté de communes sur notre secteur. Cette dernière accompagne maintenant les jeunes dans leurs projets et leur a permis de rencontrer Mme Sarah KLINGER de la ligue de l'enseignement, relais départemental pour le réseau national des Junior Associations. La Junior Association de La Chapelle Bertrand a ainsi vu le jour sous le nom de "Gatifun".

Le projet des jeunes a également été récompensé par la communauté de communes :

ARTICLE DU GOURRIER DE L'OUEST PUBLIÉ LE 04/11/2022



Neuf groupes de jeunes originaires de Gâtine ont été félicités pour leurs initiatives ce vendredi soir 4 novembre. | CO – JORDAN GUERIN-MORIN

Neuf groupes d'enfants et adolescents originaires de Parthenay et de Gâtine ont été félicités et récompensés ce vendredi soir 4 novembre pour leur investissement sur le territoire.

La cérémonie était organisée par la communauté de communes Parthenay-Gâtine, au Domaine des Loges à Parthenay, ce vendredi 4 novembre à 17 h 30. Neuf groupes d'adolescents ont reçu leur « César citoyen ». Ils ont été primés pour leurs initiatives et leur investissement dans le territoire de Gâtine.

« Adapter notre politique »

"Avec cette cérémonie, la communauté de communes souhaitait valoriser le travail des jeunes qui se bougent pour leur commune. L'objectif était aussi d'organiser une rencontre entre ces jeunes qui ne se connaissent pas mais partagent une même envie de s'investir", a fait remarquer Alexandre Martin, vice-président en charge de la jeunesse et de la citoyenneté. "Nous voulons donner la parole à cette catégorie de la population. Pour connaître leur vision du monde, de notre société, et adapter notre politique jeunesse".

Neuf projets ont ainsi été mis en avant comme l'organisation d'un cinéma en plein air à La Chapelle-Bertrand et la collecte et la distribution de dons à Fénerly en faveur du refuge Secours et Protection des Animaux, basé à Poitiers.

La construction de poubelles à Adilly et d'un équipement sportif à Thénezay est aussi prévue.

Maëna et Evane prévoient d'organiser un micro-trottoir pour donner la parole aux jeunes de Gâtine. L'association Cinécloud, elle, veut diffuser des courts-métrages.

Deux voyages sont aussi prévus par le centre socio-culturel du Ménigoutais : un séjour environnemental à Arcachon et un séjour culturel à Paris.

LA SUITE L'ANNÉE PROCHAINE...

L'Europ'Raid by Violaine BERTIN

C'est en février 2021, bloquées dans un appartement en plein confinement que nous avons eu l'idée de participer à un raid humanitaire. Nous souhaitons voyager, découvrir le monde mais aussi aider les plus démunis. C'est ainsi que nous avons choisi de participer à l'Europ'Raid. L'objectif est simple : mettre 70 kg de matériel scolaire, sportif et médical dans une Peugeot 205 puis faire le tour de l'Europe en traversant une vingtaine de pays pendant 1 mois. Durant le raid, des actions solidaires sont faites afin de déposer le matériel. Cette année, elles ont eu lieu en Albanie, Macédoine du Nord, Bosnie-Herzégovine et en Bulgarie. Pour notre part, nous avons participé à l'action humanitaire en Bulgarie, dans la ville de Karlovo. Participer à un raid nécessite une préparation en amont. Il nous fallait trouver une 205, effectuer des réparations obligatoires sur la voiture mais surtout réussir à collecter des dons financiers ou bien matériels. Pari réussi ! Grâce à l'aide de nos partenaires, à la réalisation d'évènements nous avons réussi à collecter tout ce que nous avons besoin pour partir.



C'est donc le 28 juillet 2022 à 18h que nous avons pris la route direction Belfort pour le départ de cette aventure. C'est ainsi que le 30 juillet nous sommes parties sur les routes Européennes.

Durant tout le raid, il nous a été difficile de réaliser ce que nous vivions. Tous les jours nous découvrons de nouveaux paysages, nous rencontrons de nouvelles personnes toutes différentes venues des quatre coins de la France. Durant les temps de routes, nous ne nous rendons pas forcément compte de là où nous étions, trop occupées à admirer les paysages qui défilaient sous nos yeux. Cependant, le rythme était soutenu. Nous dormions peu et roulions beaucoup (environ 400 km par jour). Il fallait donc rester attentives constamment surtout que nous avons principalement emprunté des routes montagneuses. Un des trajets qui nous a le plus marqué est celui du deuxième jour où nous nous sommes réveillées en Suisse au pied des montagnes, nous avons passé la journée en Italie et le soir nous nous sommes retrouvées en Autriche à bivouaquer au pied d'une station de ski. Ce qui est intéressant dans le fait d'être parties avec un organisme c'est tout d'abord de pouvoir partager cette aventure avec d'autres personnes. Mais ce qui apporte le vrai plus, c'est le fait de pouvoir dormir dans des endroits insolites et passer par des lieux que nous n'aurions pas forcément pris le temps de visiter en temps normal. De plus, un des aspects positifs du raid est le fait de ne pas devoir s'occuper de la logistique (les repas, les lieux où dormir). En effet, Europ'raid est en charge de trouver les lieux où nous dormions. Nous avons eu la chance de dormir sur des terrains de foot, sur des plages, dans des grandes étendues de plaines perdues au milieu de nulle part. De plus, le repas du soir nous était préparé en amont par les locaux. Cela nous a permis de découvrir de nombreux plats typiques. Afin de rendre le moment plus convivial, nous avons des spectacles de danses traditionnelles par exemple. Ces moments nous permettaient d'échanger avec les gens du village où nous dormions.



Quand nous sommes rentrées en France, il nous était compliqué de transmettre, de partager ce que nous avons vécu. Le mot que nous utilisons pour résumer le raid était « incroyable ». En effet, il faut surtout l'avoir vécu pour le comprendre. C'est une expérience unique qui nous permet avant tout d'apprendre à vivre en communauté, se satisfaire d'un rien et découvrir des pays européens qui ne sont pas forcément des destinations touristiques mais qui réservent de belles surprises. Il faut tout de même apprécier de ne pas avoir tout son confort avec soi. Par exemple, les douches se limitaient à celles sur les plages, les lacs ou bien les vestiaires de gymnases si nous avions la chance de dormir sur un terrain de foot. Alors à tous les aventuriers, trouvez une 205, personnalisez-la et partez à l'aventure !

Nous tenions à remercier toutes les personnes qui nous ont aidées de près ou de loin, notre famille et nos amis qui n'ont jamais douté de notre capacité à réaliser ce projet. Nous remercions tous les sponsors qui ont contribué au financement du projet mais aussi aux différents dons matériels et financiers qui nous ont gentiment été fait.



Un écolier bertrandais au début du XXe siècle

La commune de La Chapelle-Bertrand ne dispose plus d'école depuis 1991. Avant cette date, une école publique et une école privée accueillait les petits Bertrandais. L'installation d'un maître dans les années 1830 avait suscité quelques réticences de la part du Conseil municipal¹ :

« Considérant que M. l'instituteur Pied a été nommé dans la commune, sans le consentement du conseil, (...) considérant qu'il a été nommé par La Cadémie² pour sa propre satisfaction et dans l'intention d'augmenter son revenu, considérant que tout l'avantage de cette nomination est pour lui, qu'il ne rend aucun service à la commune, en rendant justice aux bonnes qualités de cet instituteur, il ne possède pas l'instruction convenable, considérant enfin que les ressources de la commune sont insuffisantes pour voter un pareil impôt, n'ayant jamais pu avoir de Garde champêtre qui était plus utile que l'instituteur (...) le conseil est d'avis de ne rien voter, il ne veut pas compromettre les intérêts de la commune ». Toutefois, quelque temps plus tard, le conseil changea d'avis et la commune disposa désormais d'un maître pour enseigner aux jeunes Bertrandais. Certains de ces instituteurs restèrent très longtemps en poste à La Chapelle : ainsi le nommé Fargeau y fit la totalité de sa carrière d'instituteur (1837-1877) ; à la fin du XIXe siècle, Savariau exerça les fonctions d'instituteur et de secrétaire de mairie pendant plus de 20 ans. Les locaux furent progressivement aménagés en particulier après les lois J. Ferry de 1881-82³. La question d'une école publique de filles se posa au début des années 1900. Le préfet des Deux Sèvres ayant rappelé la loi qui imposait cette création, le conseil municipal répliqua que « l'école libre actuelle de filles donne complète satisfaction aux parents qu'elle n'impose aucune charge à la commune et n'a été l'objet de réclamation d'aucun habitant⁴ » En effet, après la loi Falloux de 1850 qui favorisait l'enseignement congréganiste, fut ouverte à la Chapelle une école privée réservée aux filles. Le marquis d'Aubéry, grand propriétaire foncier de la commune signa avec la congrégation des Filles de la Croix, dont le siège était à la Puye, dans la Vienne, une convention par laquelle il s'engageait à fournir aux quatre sœurs que la congrégation mettait à sa disposition, un local convenable, le chauffage et un traitement de 600 francs. De nouveaux bâtiments furent construits, au carrefour de la route de Parthenay et celle de Beaulieu en 1884 et accueillirent l'école privée jusqu'à sa fermeture en 1991.

Quel était le contenu de l'enseignement qui était dispensé à La Chapelle-Bertrand à en ce début du



XXe siècle ? Les cahiers des écoliers qui fréquentaient l'école peuvent en être un bon révélateur⁵. « Ah ! nos cahiers ! ils tenaient une place énorme dans notre vie d'écolier !⁶ » Il y avait à l'époque plusieurs types de cahiers : le cahier de brouillon, le cahier du jour, le cahier de devoirs, le cahier du soir, le cahier de compositions, le cahier de roulement ... Ce sont sept cahiers que nous avons pu consulter : ils correspondaient aux années 1906-1907 et 1910-1911. Ces cahiers appartenaient à Narcisse

Niveau. Il était né à Lhoumois le 6 février 1893, son père Henri Victor était originaire du Tallud et sa mère Philomène de la Peyratte. Au début des années 1900, la famille Niveau s'installe à La Garlière, cette grande

¹ P. DAUTHUILE - « L'école primaire dans les Deux-Sèvres, depuis les origines jusqu'à nos jours », Niort 1904

² Transcription du document en respectant l'orthographe utilisée.

³ Voir l'article « L'enseignement à la Chapelle-Bertrand jusqu'au début du XXe siècle » in Bulletin municipal de 2007 et sur le site de Capella Bertrandi : <http://www.capella-bertrandi.fr/éléments-historiques/>

⁴ Archives communales : délibérations du conseil municipal du 13 octobre 1907

⁵ Tous nos remerciements à Jean-Yves Galais de Pompaire de nous avoir signalé les cahiers de cet écolier bertrandais et à Renée-France Paillat de nous les avoir prêtés. Ils étaient ceux de son grand-père maternel.

⁶ Danièle Bélorgey « A l'école d'autrefois » De Borée 2007

exploitation⁷ sur la route de la Miolière. Narcisse ne devait parcourir guère plus d'un kilomètre qui séparait le domicile familial de l'école publique de La Chapelle. Dans une rédaction, voici comment Narcisse décrivait notre commune : « La commune que j'habite est très jolie. De vastes prairies verdoyantes entrecoupées de champs de blé jaunis par le soleil occupent l'intérieur et une petite rivière peuplée de poissons passe au milieu. D'un côté se trouvent de petites collines couvertes de gras pâturages où paissent de nombreux troupeaux de moutons. De l'autre côté un petit bois de sapins couvre une étendue de deux ou trois hectares environ. Ma commune mesure une surface de huit cents hectares. Elle a aussi de jolis monuments : un vieux château historique du XV^e siècle est placé dans le bourg. A côté se trouve un joli clocher à la porte cintrée. Elle produit surtout du blé, des betteraves, des pommes de terre, des choux, des navets et du vin en petite quantité. L'industrie qui se fait dans ma commune n'est pas beaucoup active. Il y a cependant des maréchaux qui forgent le fer et des tisserands qui tissent la toile. Elle est desservie par les voies de chemins de fer de Parthenay et par une route départementale qui passe au milieu et qui dessert toutes les fermes par des chemins vicinaux. Tous les mercredis les fermiers vont au marché pour vendre leurs bestiaux et leurs produits de ferme, tels que les volailles, le beurre et les œufs ». Dans une autre rédaction où il fallait « montrer ce que vous avez vu, entendu, observé et éprouvé au cours d'une promenade », Narcisse parle avec beaucoup de lyrisme de l'étang de l'Orgère : « Jeudi dernier, j'ai été en promenade avec mes parents vers l'étang de l'Orgère. Des poissons frétilaient dans les eaux claires et limpides de la petite mer. Les brochets dormaient tranquillement sur le bord de l'eau. Les oiseaux chantaient dans les haies d'aubépine encore couvertes de fleurs. Le meunier avait déployé les grandes ailes du moulin que le vent faisait marcher... » Ces textes ont été rédigés en 1907 alors que Narcisse devait se trouver vraisemblablement en classe du certificat d'études.

D'autres rédactions témoignent de l'atmosphère de l'époque et de la volonté de l'Instruction publique d'inculquer aux élèves le sentiment patriotique. Ainsi dans la rédaction où les élèves doivent dire "ce que vous savez sur la Lorraine », Narcisse, en bon élève qu'il était, restitue les leçons d'histoire que le maître a faites auparavant : « La Lorraine cette province si française de cœur a été réunie à la France à la mort de Stanislas Leszczyński, beau-père de Louis XV (...) De cette grande province, il ne nous reste plus qu'un département qui est formé par une partie de la Meurthe et par une petite partie de la Moselle



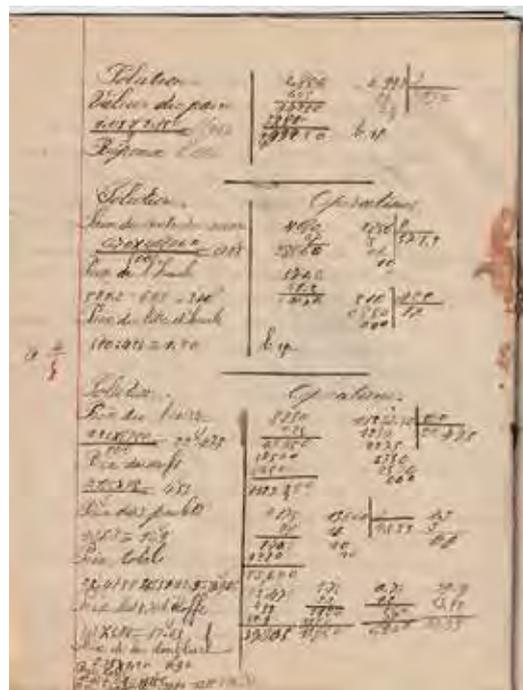
(...) Elle nous a été enlevée à la suite de la funeste guerre de 1870, qui nous a pris l'Alsace moins Belfort et les deux tiers de la Lorraine. Petits Français n'oublions jamais cette perte si douloureuse et songeons à reprendre ces deux belles provinces qui nous ont été enlevés par la force. » La couverture de son cahier est la parfaite illustration de ces idées avec ces dessins de soldats au pantalon garance alors que la quatrième de couverture reproduit les paroles de la chanson aux accents revanchards de Paul Déroulède : « Mais Metz pleure, mais Strasbourg veille... Ah ! Clairon, réveille-nous donc ! » Cet état d'esprit patriotique est aussi largement présent dans les dictées que doivent faire les jeunes Bertrandais. Ainsi celle du 5 juin 1907 « Tu seras soldat, mon enfant. Qu'est-ce qu'un soldat ? C'est avant tout un homme robuste, capable de supporter vaillamment les privations, de résister aux fatigues de la vie militaire. (...) Pour te préparer à être bon soldat, robuste, adroit, tu n'as qu'à te livrer à tous les goûts de ton âge : fais de la

⁷ En 1906, la Garlière employait trois domestiques.

gymnastique, saute les fossés, grimpe aux arbres, monte à cheval, nage, cours avec tes camarades. Apprends à n'avoir pas peur de te fatiguer, à supporter sans te plaindre la faim et la soif. »

Les leçons de morale imprègnent d'ailleurs tout l'enseignement que reçoivent les élèves de cette époque qui précède la Première Guerre mondiale. En écriture, les élèves doivent s'appliquer à écrire plusieurs fois avec leurs plumes Sargent-Major, trempées dans l'encre violette, « *Il faut que la Patrie soit sentie dans l'école* ». Toutefois, cette morale reflète aussi des aspects qui sont encore aujourd'hui d'actualité, comme le respect de l'environnement : Narcisse fait une rédaction sur « *les arbres, leurs agréments et leur utilité* » « *Les arbres, nos amis nous sont très agréables. Pendant l'été lorsque le soleil est chaud, ils nous préservent de ses rayons brûlants (...) Ils assainissent l'air en respirant l'acide carbonique. En été ils nous donnent leurs fruits (...) Ils nous fournissent aussi leur bois (...) Il ne faut donc pas gaspiller les arbres qui sont les amis des campagnes* ». Une autre dictée vante le milieu rural bénéfique et dénigre les villes : « *Ne quittez pas vos champs. Jeunes travailleurs des champs défiez-vous des villes (...) L'or y brille, de splendides monuments charment les regards, les magasins regorgent des produits des arts et de l'industrie mais le pain de l'ouvrier est le prix d'un rude labeur dans des ateliers où n'entrent jamais un parfum de fleurs ni un rayon de soleil. A la campagne le paysan travaille au milieu d'un air vivifiant, tout est pur tout est calme autour de lui. (...) Restez à vos champs, laboureurs, soyez fidèles à vos vallons, aux grands arbres des forêts et soyez fiers d'être les nourriciers du genre humain.* »

Une large part des cahiers est consacrée au calcul sous forme de problèmes, dont les damnées citernes d'eau : « *Un réservoir plein d'eau à 2m40 de longueur et 1m50 de largeur et 1m20 de profondeur. On y remplit trois fois par jour pour l'arrosage dont la contenance est de 225 litres. Combien reste-t-il d'hectolitres d'eau dans ce réservoir au bout de 5 jours ?* » Narcisse obtient la bonne réponse⁸ en calculant successivement le volume du réservoir, la quantité d'eau prélevée chaque jour, puis au bout de 5 jours et enfin la quantité restante. Un autre exemple montre que l'instituteur est toujours soucieux de donner des problèmes en lien avec le milieu agricole de ses élèves : « *Un wagon ayant intérieurement 3m50 de long et 2m15 de large et 0m70 de haut est rempli de chaux à 1,45 l/hl. Quelle est la valeur de la chaux et quelle surface de terrain pourra-t-on amender à raison de 1 quintal par are sachant que l'hectolitre de chaux pèse 135 kg ?* »



Narcisse est un bon élève des « Biens » jalonnent ses cahiers. Toutefois le maître¹⁰ est exigeant et indique dans une appréciation à l'encre rouge : « *C'est fâcheux qu'il y ait quelques taches et que l'écriture ne soit pas trop soignée, sans cela vous auriez un beau cahier. 3/5* ». Narcisse a vraisemblablement passé avec succès son certificat d'études primaires qui sanctionnait la fin de sa scolarité à l'école de La Chapelle-Bertrand et qui marquait ainsi son entrée dans la vie active. Mais Narcisse ne s'en est pas contenté et a suivi en 1910-1911 les cours du soir pour adultes qui étaient dispensés par l'instituteur de la commune. Ces cours devaient avoir lieu de 17 à 19 heures.

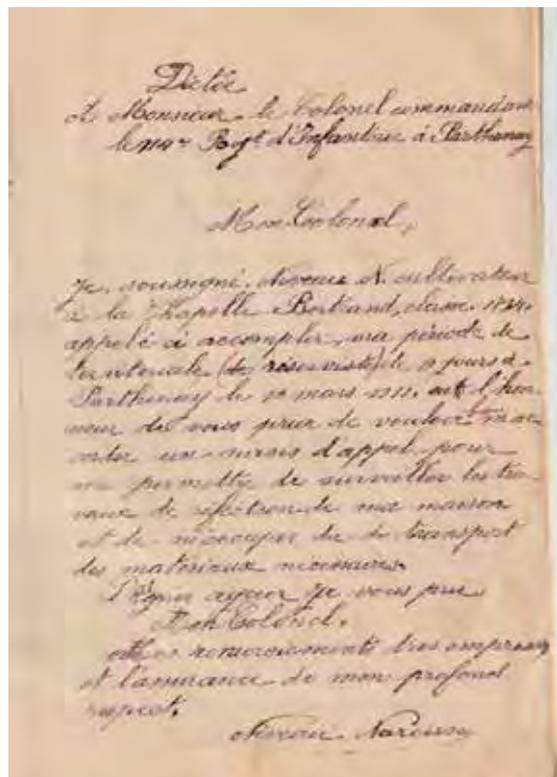
En effet, depuis 1905, le Conseil municipal de La Chapelle-Bertrand a décidé « *d'indemniser le maître chargé de faire la classe aux adultes. Le Conseil après en avoir délibéré vote la somme de quatre-*

⁸ Réponse à vérifier 9,45 hectolitres !!!

⁹ Et vous ? Combien avez-vous trouvé ?

¹⁰ D'après le recensement de 1906, l'instituteur de la Chapelle était William Pelaud, né à Coulon en 1863 ; sa femme Louise Giroire née à Parthenay avait 37 ans ; ils avaient un fils Louis de 9 ans et une servante Marie Métais 19 ans née à Vouhé.

vingts francs et décide que cette somme sera prise sur les dépenses imprévues ». Depuis 1909, l'école de la Chapelle bénéficie d'un nouvel instituteur H. Laroche comme en témoigne l'installation par le maire de la commune, Clément Bigot : « Vu l'arrêté de Mr Le Préfet en date du 3 avril 1909, nommant Mr. Laroche instituteur public en cette commune, nous sommes portés à la Maison d'école des garçons où nous avons installé M. Laroche dans ses fonctions. »



Le cahier de Narcisse Niveau de l'année 1910-11, alors qu'il est âgé de 17/18 ans, montre que l'instituteur s'adresse désormais à des élèves plus âgés. Ainsi la dictée ci-contre qui concerne une lettre au Colonel, commandant le 114^e Régiment d'infanterie de Parthenay¹¹. De même, une rédaction dans laquelle Narcisse présente ses vœux de nouvelle année à sa marraine : « j'ai souvenir en mon cœur, ma très chère marraine, de toutes les douceurs dont mon enfance a été entourée et des bontés que vous n'avez jamais cessé de me prodiguer ; aussi me trouverais-je bien ingrat de ne pas, en cette circonstance, vous apporter un nouveau témoignage de mon affectueuse reconnaissance... » En calcul également, les problèmes sont toujours très concrets : « Un cultivateur laboure 30 ares en 8 heures. Quel temps mettra-t-il pour labourer 4 hectares ? » ou « 500 francs sont placés pendant 3 ans à intérêts composés au taux de 4% par an que deviendra ce capital ? »

Après la fréquentation de l'école de La Chapelle-Bertrand, Narcisse Niveau fut incorporé à compter du 28 novembre 1913 comme cavalier de 2^{ème} classe au 5^{ème} régiment de cuirassiers. Bien sûr, il partit au combat dès le 2 août 1914. Il profita d'une permission pour épouser le 24 novembre 1917, Amante Poublanc âgée de 25 ans, née et domiciliée à la Chapelle Bertrand. Il fut démobilisé en août 1919 avec la Croix de guerre, étoile de bronze et la citation « Très bon cavalier, a montré beaucoup de sang-froid dans les journées du 12 juin 1918 en commandant son escouade sous de violents bombardements avec un calme et un à propos digne de tous les éloges ». Pendant les années 1920 et le début des années 30, il est employé comme domestique à la Garlière dans la ferme de ses parents. La famille s'agrandit puisque le couple donne naissance à quatre filles, Laure, née en 1920, Marie en 1923, Monique et Jeanne nées en 1928. En 1936, il a pris en charge La Chenulière avec trois domestiques. En 1935 il a été élu conseiller municipal de La Chapelle-Bertrand et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale il est élu adjoint au maire Henri Renaudeau¹².

En 1958, il lui succède comme maire lorsque celui-ci décède. Il sera réélu à ce poste en 1959 et 1965. Lorsqu'il prend sa retraite de cultivateur, c'est son gendre Marcel Deguille qui a épousé une de ses filles, Marie, qui prend en charge La Chenulière. Il restera en ce lieu jusqu'à son décès le 10 octobre 1967.

L'examen de ces cahiers d'un écolier bertrandais du début du XX^e siècle nous a permis d'avoir une image précise de l'enseignement à cette époque ; de constater que Narcisse Niveau avait été un bon élève et de suivre sa carrière jusqu'à être le premier magistrat de notre commune.

Michel BERNIER,
Le Vieux Moulin, 26 Décembre 2022

¹¹ Entre 1875 et 1920, Parthenay fut une ville de garnison qui accueillit le 114^e Régiment d'infanterie dans une caserne et une dizaine de baraquements voisins. Cette caserne reçut en 1900 le nom du général Nelzir Allard qui fut également maire de La Chapelle-Bertrand de 1871 à 1877 et résidait à la Touche Ory.

¹² Henri Renaudeau, le grand-père de Francis.

Quelques dictons et proverbes de notre Gâtine en patois

Chuque ditun de nout Gâtine en parlanjhe

Des généralités (en jhénérau)

<i>O vaut meu avoière un tapin à sa chulotte que de muntraé son chu</i> ...	Il vaut mieux avoir un pantalon rapiécé que montrer son derrière
<i>Qui rebec é pete en rissounant, voerat le diable en dormant</i> <i>Avouèe ine jhabot à dijhéraé les chails</i>	Qui rote et pète en mangeant, verra le diable en dormant Avoir un estomac à digérer des pierres
<i>Ine boune godaille o l'é cent sous de gagnaé su le médecin</i> <i>Vaut meu éte soul que popitre ; passe que soul... o passe !</i>	Une bonne godaille c'est cent sous de gagnés sur le médecin Il vaut mieux être saoul que sot... parce que saoul ... ça ne dure pas !
Les animaux (lé animàù)	
L'âne (l'aene, la bourique)	
<i>Le Poétoû, eto pas le peyis dau aenes ?</i> <i>Si fe bé, mé cheu la chi s'y veyon, sont pas tortout naechus ché nous !</i>	Le Poitou, est-ce bien le pays des ânes ? Oui, bien sûr, mais ceux qui s'y montrent ne sont pas tous nés chez nous !
<i>Faère in repa d'aene</i>	Manger sans boire
<i>Donne le l'avène à ine aene, le te chira do crottes</i>	Donne de l'avoine à un âne, il te chiera des crottes ! (quelle ingratitude !)
<i>Etre franc coume ine aene qui rchule</i>	Etre franc comme un âne qui recule (pour une personne sournoise)
<i>Bisaé l'aene au chu</i>	Ne pas rentrer dans ses frais
Le cochon (le goret)	
<i>Cilaé coume in goret qu'a la coue entre deus quions</i> <i>oubedon coïçaé don la couère do quion</i>	Crier comme un cochon qui a la queue entre deux barrières ou bien coincée dans la fermeture de la barrière
<i>O lé aussu vraé coume ine goret sublle</i>	C'est aussi vrai qu'un cochon qui siffle (c'est invraisemblable)
<i>Avouère la deguène d'un goret chi jhoue de la vese</i>	Avoir l'allure d'un cochon qui joue de la cornemuse (avoir une allure ridicule)
<i>Etre adret de sé mens cume ine goret de sa couée</i>	Etre aussi adroit de ses mains qu'un cochon de sa queue
<i>Ine mariène de goret, de la soupe au colaciun</i>	Une sieste de cochon, du repas de midi jusqu'au goûter
<i>Lé p'tits goret s'enggrésson pas à llaeve clière.</i>	Les petits cochons ne s'engraissent pas çà l'eau claire (Il ne faut pas s'inquiéter si un enfant porte ses mains (sales) à sa bouche)

La vache	
<i>On dirá in vea chi a teté deus vaches</i>	On dirait un veau qui a été deux vaches (Se dit d'un enfant qui se porte bien)
<i>O lé pas la vache chi brame le pu fort chi fé le meu de beurre</i>	Ce n'est pas la vache qui meugle le plus fort qui donne le plus de beurre (ce n'est pas ceux qui parlent le plus fort qui font le plus de choses)
Le cheval (<i>le ch'vau</i>)	
<i>In chvau chi péte ét en boune santai</i>	Un cheval qui pète est en bonne santé (est-ce que ce dicton vaut aussi pour les hommes ??)
<i>Bisée le chu de la jhumen blanche</i>	Etre perdant (biser le cul à Fanny)
<i>Te causes meu qu'in chvau mé te cours moen vite</i>	Tu parles mieux qu'un cheval mais tu cours moins vite ! Se dit d'une personne qui a réponse à tout mais qui ne fait pas grand-chose !
La basse cour (<i>la baesse quéreu</i>)	
<i>O fa pas cuntaé lé us don le chu de la poule</i>	Il ne faut pas compter les œufs dans le derrière de la poule. (Ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.)
<i>Y a de qué faere cheure les poules do jhouc</i>	Il y a quoi de faire tomber les poules de leur perchoir ! (C'est étonnant, surprenant)
<i>T'as laer d'ine poule qu'a truvé ine coutia oubedon d'ine couleuvre devon ine paere de brtelles</i>	Tu as l'air d'une poule qui a trouvé un couteau ou bien d'une couleuvre devant une paire de bretelles ! (C'est surprenant)
<i>Sa goule ne ferme pa pu qu le chu d'ine cane</i>	Il n'arrête pas de parler
<i>Eto bé lé piron qu'allon mnaé lé oaes ?</i>	Est-ce les oisons qui vont commander les oies ? Est-ce les enfants qui vont prendre les décisions à la place des parents ?
La chèvre (<i>la chebre, la bique</i>) le cheveau (<i>le becot</i>)	
<i>O ill sor de l'a bouche coume lé crottes do chu d'ine chebre</i>	Cela lui sort de la bouche comme les crottes du derrière d'une chèvre...(Pour le bavard incorrigible)
<i>O lé coume le bouc à... qui v'laé sauté deu biques d'in cou</i>	C'est comme le bouc à ... qui voulait sauter deux chèvres d'un coup...(Une personne brouillonne qui entreprend tout et ne fait rien)
<i>O lé pu aési de gardaé ine tropeo de biques qu'ine jène felle</i>	C'est plus simple de garder un troupeau de chèvres qu'une jeune fille !
<i>Tant mae le bouc pue, tant mae la chebre l'aeme !</i>	Plus le bouc pue, plus la chèvre l'aime. (La beauté de l'homme n'est pas indispensable à la femme.)
Comptine enfantine !! (<i>chantuséte por lé draules</i>)	
<i>Chun qui pisse laeve la cuisse Chun qui pete leve la couette</i>	

Anecdote locale (merci Francis) Rigourdaene de ché nous 'aut



Tous les jhou, do couti de la Chapelle, un bouhume partaé avec sa borouette . Mé, por dare ine palisse i avaaé un droillère qui boulitaé por ine musse, pi qui bireilla cho bohoume .

Alors, à in moument o l'a achalaé. In maitinaï, le parti core avec sa borouette :

La droillère boulitaé torjou dare sa palisse. Alors là, le baissi sa chulotte, le i montraé son chu pi le i disî : « Et de même, te me reconneu meu ? Vins le bisaé si te veux ! » L'histouère disî pas si la droillère a répondu mais o lé un fét qu'a la pu boulitaé apraé .



Fable d'Esopé

Pour les enfants



La buffaie pi le soulall

Le vent de Galérne et le soulall s'achtiniant, acertinant que l'étiat pu fort que l'aûte quan que l'avant vu in cheminao çhi avancét, bun enmanchai den in paletàu. L'avant été vite d'assent que çchau çhi çhi ferét ghitae sun paletàu le premé o cheminao sarét le pus fort. Dame, le vent de Galérne se metit a bufae tant que le pouvét més pus que le soufllet, pus que le cheminao enpougnét sun paletàu é le refredzi finit par cotae pr lli faére ghitae. Dame, le soulall coumoincit a cougnae é o sit poué long que le cheminao, en najhe, ghite sun paletàu. De même, le vent de Galérne requeneussit que le soulall étét béréde pus fort que li.

Fabille por lé p'tits draules et drauillères

La bise et le soleil se disputaient, chacun assurant qu'il était le plus fort, quand ils ont vu un voyageur qui s'avancait, enveloppé dans son manteau. Ils sont tombés d'accord que celui qui arriverait le premier à faire ôter son manteau au voyageur serait regardé comme le plus fort. Alors, la bise s'est mise à souffler de toute sa force mais plus elle soufflait, plus le voyageur serrait son manteau autour de lui et à la fin, la bise a renoncé à le lui faire ôter. Alors le soleil a commencé à briller et au bout d'un moment, le voyageur, réchauffé, a ôté son manteau. Ainsi, la bise a dû reconnaître que le soleil était le plus fort des deux.

 Jacky Prêt

Bonne annaie à
tortout, et portae-vous
bin benaises !



LA SAUCE AUX LUMAS



LA CHANTUSERIE

1. O n'a qu'emiant la grande thieuzine
Les bias auberjhes do Paris
La bas o sent la margarine
Mais au paye cher o vou suffit
Moue y aime ben meu la boune mangeaille
La boune mangeaille d'o chez nou
La routille o be la goraille
La mojhette e la soupe aux choux
Point besoin d'trente six piats
peur beun dejheuna
Quand o la d'la sauce aux lumas

Refrain

Quand tu m'fais d'la sauce aux lumas
l'entend cheu la qui m'jargotte
y-t'bis're su' les deu jottes
Yse beun aise dans ma pia
Beun tranquille moue y trempe dans l'piat
Deja fini fau qu'tu m'en r'doune
Si t'savais coume te meugnoune
Quand ty m'fais d'la sauce aux lumas

2. D'pis longtemps iete malade
O la fallu beun fair v'gni l'med'cin
Cheu gars la me defendi la salade
La soupe grasse pi les boudins
Si ya va pris tout' ces saloperies
O la longtemps qu'o s'ra partit
Ma peur guerir ma maladie
In jou' savez vou c'qu'o f'sit
O p'tit dejheuna y mangit quat' vingt lumas
E cinq a six verres do noah

Refrain

3. V'savez beun qu'dans les menages
O vat terjous beun piagement
E meme quand les hommes sont beun sage
Les fumelles gueulant tou' l'temps
La mene quand a m'voue faire la goule
Vite a m'appelle son p'tit canet
E y sent sa main la qui s'coule
Beun tot chap'tit dans mon gagoulet
Sur'ment oh la la que moue o m'fachre point
Tant qu'tu f'ra d'la sauce aux lumas

Refrain

LA FAÇON DO FAËRE



Ingrédients (8/10 personnes)

- beurre
- persil
- crème fraîche
- ail
- bouquet garni
- sel
- Vin rouge
- Des escargots

Engrédiant (8/10 prsoune)

- Do beùre
- do prsell
- De la craème fràèche
- all
- in noué
- do sau
- do vin rojhe
- Do lumas

LA SAUCE AUX LUMAS



PREPARATION

ÉTAPE 1 :

1. Après avoir fait jeûner les escargots pendant plusieurs jours, les faire dégorger (désangoulaé) avec une grosse poignée de gros sel.

Les brasser pour bien les faire baver, les laver dans plusieurs eaux.

2. Recommencer l'opération si nécessaire. Les coquilles doivent être propres et les escargots sortis de la coquille. Les escargots douteux doivent être retirés.

ÉTAPE 2 :

1. Première cuisson : faire un court bouillon, avec un bouquet garni, ail et sel.

2. Plonger les escargots lorsque l'ébullition est atteinte et laisser bouillir environ 10 minutes à petits bouillons. Les égoutter, et les rincer à l'eau claire., garder le bouillon pour la sauce.

ÉTAPE 3 :

1. Sauce : préparer un roux blanc avec le beurre et la farine dans un grand faitout. Dès qu'il commence à mousser, délayer avec le court-bouillon puis le vin rouge. Y ajouter 2 gousses d'ail écrasées et persil haché. Relever l'assaisonnement si nécessaire, y ajouter un peu de crème selon les goûts. La texture doit assez liquide.

ÉTAPE 4 :

1. Plonger les escargots dans la sauce et laisser mijoter à feu très doux environ 40 minutes.

Servir chaud et régalez-vous !

PRPARANJHE

Poquet 1.

1. Don in prmaé tenp, o fo faére jhunaé oubedon cheugnaé lé lumasdurant chuque jhous pi lé faére dédangoulaé avecine gousse pougnaé de grou saù.

Lé braçaé pr bin lé faére lavaéd on maé d'ine aéve.

2. Refaére la mémé chouss si o lo faut. Lé coquelle déve éte prope pi faut débornijhaé lé lumas do coquelleLé lumas doutablle devron éte halaé.

Poquet 2.

1.Prmaé cheùssun faéré in cort boullun avec in noué, de l'all pi do sau.

2. Garrochaé lé lumas , qoure o boulle, laechaé boullaé environ 10 minute à boullun riquet. Lé déburaé pi lé renançaé avec de l'aéve eller, gardaé le boullun pr la saöce.

Poquet 3.

1. La saöce : apraétaé in roux avec do beüre pi de la farine don ine gonde casse.

O moumen o qu'o quemençaé à bavaé, détrenpaé avec le cort boullun pi le vin rojhe.

Apéçaé 2 goussea d'all éboullaé pi do prsell ménçaé. Relevaé l'acimentajhe si o lo faut, yi apeçaé in p'titcraeme segun lé gout. La téssu dé éte assé liquide.

Poquet 4.

1. Garrochaé lé lumas don la saöce pi laessaé mijhotaé à p'tit fu environ 40 minute.

Sarvir chao pi frigalaé vou !



RECETTE DU « GÂTEAU SEC D'ARLETTE »



Arlette Pelletier , de la Gautrie , a bien voulu nous partager sa recette ...

INGRÉDIENTS

250 gr de beurre
400gr de farine
250 gr de sucre
2 œufs
½ paquet de levure



Préchauffer le four à 180

Mettre la farine en dôme et faire un puits pour y mettre la levure, le sucre ,les œufs légèrement battus (au préalable garder un peu de jaune pour la décoration)et le beurre coupé en petits morceaux..Il faut que le beurre soit mou, donc prévoir de le sortir du réfrigérateur !

Mélanger à la main en incorporant bien tous les ingrédients..on obtient une boule assez compacte

Étaler cette pâte avec un rouleau et mettre dans un moule à tarte (on peut mettre du papier de cuisson dans le moule)

Avec une fourchette piquer la pâte et faire les dessins .

Badigeonner le gâteau avec le jaune d'œuf prélevé (mélangé avec un peu de lait, cela le rend plus doré sans brûler)

Enfourner et laisser cuire 25/30mn.. vérifier en cours de cuisson..

À la fin de la cuisson sortir le gâteau et le laisser refroidir

Bonne dégustation !



Des verbes d'action qui guident et illustrent les activités de Capella Bertandi en 2022



Découvrir : Visite patrimoine du chateau de la Mothe Chandeniers, dans la Vienne.

Rassembler et animer : la veillée patrimoine, dans sa deuxième édition, est appelée à devenir un rendez-vous annuel, chaque automne.

Faire découvrir, partager et sensibiliser : les habitudes sont maintenant prises. Les expos à la petite chapelle de la Miolière intéressent toujours du monde, que ce soit des habitants de la commune, ou des promeneurs curieux.



Participer à la restauration d'une œuvre, quelle qu'elle soit, c'est développer avec elle une relation privilégiée, car les lieux sont aussi des liens.

Collecter des documents anciens et les partager
Collecter de la ferraille pour aider à l'aménagement dans et autour de l'église (2 tonnes 680KG pour 350€)

Conserver, restaurer, transmettre
un patrimoine c'est d'abord le faire vivre.
C'est le faire vivre avec des acteurs du présent autour d'éléments du passé pour construire l'avenir.

Nous sommes des passeurs, des transmetteurs.

Une association, c'est aussi une histoire de valeurs. Le respect du patrimoine c'est avant tout sa préservation, le respect des personnes qui ont contribué à le construire, qui ont été des acteurs du passé.

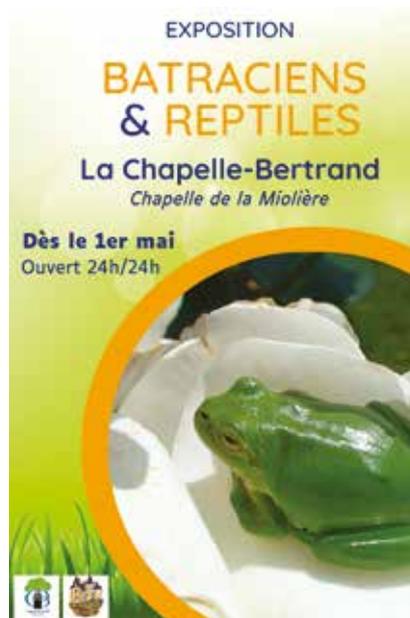
découvrir
animer faire
associer
collecter
sensibiliser
participer
rassembler
partager



S'associer : Capella Bertrandi s'associe régulièrement à d'autres associations de la commune, que ce soit le Comité des Fêtes ou l'ESCB, pour des actions communes.
La Bertrandaise ou la soirée patrimoine en sont de bons exemples



Participer : aux travaux de l'église. De la solidarité pour faire vivre un élément du patrimoine.





Comite des Fêtes Bertrandais

Activateur de lien social

Noël 2021 particulier : Seconde Edition

Le spectacle était pourtant prêt ! Les 2 communes : La Chapelle Bertrand et Saurais étaient fin prêtes pour accueillir les enfants dans la salle communale de Saurais.

Mais au dernier moment les restrictions sanitaires sont tombées et c'est à nouveau un arbre de Noël improvisé dans la salle des mariages qui s'est déroulé avec la rencontre du Père Noël, la distribution des cadeaux aux enfants inscrits et distributions de pochons de bonbons



Randonnée la Bertrandaise 2022 : Le Retour des Gourmands

429 randonneurs ont pu à nouveau parcourir nos champs, allées et chemins ce 1er mai 2022 (date exceptionnelle cette année pour cause d'élection le dernier we du mois d'avril). Les pauses gourmandes furent organisées sur des lieux de choix : La Chapelle de La Miolière, la Mothe aux gentils hommes et le Plénitre qui furent pleinement appréciés par les marcheurs.

La fédération de la Chasse a répondu favorablement à notre sollicitation. C'est ainsi que le parcours a été ponctué d'une animation conduite par un intervenant expliquant la biodiversité dans nos « palisses »

Cette année la randonnée fut participative car chaque randonneur a contribué dans sa participation (à la hauteur de 1 €) à la rénovation de l'Eglise de la Chapelle Bertrand. Dans ce cadre, le Comité des fêtes a remis un chèque de 450 € à la Fondation du Patrimoine.

La Saint Bertrand

Conseillers municipaux et équipe du Comité des fêtes étaient tous à pied d'œuvre pour accueillir les bertrandais et leurs amis sous un chapiteau adossé à la Salle des fêtes pour déguster Jambon grillé et mogettes

Pour faciliter la digestion, une prestation équestre conduite par la famille Neau était organisée sur le terrain derrière la mairie. La journée s'est poursuivie par un spectacle cabaret de Maxime SENDRE « Ceci n'est pas un Guitariste »

Pour terminer la journée, des planches apéritives furent proposées aux convives heureux de terminer cette agréable journée ensemble



La veillée patrimoine : La vie rurale au XX ème siècle à la Chapelle Bertrand

Le 22 octobre, une veillée organisée par Capella Bertrandi avec le soutien du Comité des Fêtes a accueilli plus de 80 personnes à la salle municipale. Une présentation proposée par 3 compères Michel Bernier, Jacky Prêt et Francis Renaudeau, nous a fait découvrir à travers des photos, des films d'archives et des anecdotes en patois, la vie rurale au XX ème siècle de notre commune.

Les participants à cette soirée ont été émus de revoir leur village, leurs aïeux, le quotidien des paysans dans les champs ou auprès du bétail, l'évolution du matériel agricole, les artisans et les différents commerces comme le café, la forge qui rythmaient la vie de la Chapelle Bertrand au siècle dernier jusque vers les années 60.

La soirée s'est terminée autour de la buvette où crêpes et boissons étaient servis par les bénévoles des 2 associations, tout en continuant de se remémorer les souvenirs d'antan de chacun.



Président : Rossard Philippe
vice-président : Renaudeau Francis
Secrétaire : Paitrault Sylvie
Secrétaire Adj : Laurencin Christiane
Trésorier : Paitrault Bertrand
Trésorier Adj : Renoux Guy

Membres :
 Rivault Camille
 Prêt Anne-Marie
 Laurencin Michel



De nombreuses randonnées avec l'ESCB.

escb.jimdo.com



Pique-nique avec des p'tits plats délicieux



Visite du patrimoine ...



et toujours de beaux souvenirs sur l'île de Ré !



Toujours bien s'équiper pour nos sorties



Prendre de la hauteur pour admirer les panoramas



Et il fait toujours beau avec ...



une randonnée locale bien animée ...

L'année 2022 a retrouvé le rythme normal des activités de l'ESCB.

Les crampons, des chaussures des randonneurs, ont pu retrouver les chemins de Gâtine et d'ailleurs. Des incursions dans le nord et le sud du département ont permis de découvrir ou de redécouvrir des paysages variés, un habitat différent, des éléments du patrimoine typique de la région visitée. La tradition de "fin de randonnée", c'est-à-dire galette et café, a permis à chacun de commenter le parcours et de reprendre les "quelques" calories perdues en marchant.

Les amoureux de la petite reine ont pu, lors d'une « rando vélo cool » d'une trentaine de km, flâner en pédalant, s'arrêter pour admirer, notamment le patrimoine roman, échanger avec les personnes rencontrées.

L'ESCB, comme chaque année, a également participé à l'organisation et l'animation de la randonnée gourmande « La Bertandaise ». La sortie sur l'île de Ré a pu être proposée cette année après l'épisode « COVID ». Les bonnes habitudes ont vite été retrouvées vélo, pêche, rando, et ... apéro... !

Quant à la fin de saison, fin juin, c'est dans le nord Deux-Sèvres que les participants se sont rejoints pour une randonnée découverte des églises romanes et un pique-nique convivial. En novembre, le bowling de Bressuire accueillait une vingtaine de membres de l'ESCB qui, chacun dans son style, lançait la boule... pour des résultats très irréguliers. Mais l'important était de ne pas perdre la boule mais de s'amuser.

Les concours de palets et fléchettes complètent la panoplie sportive des Bertrandais de l'ESCB. Là aussi, ça rit, ça chambre, ça loupe... mais pas de blessés, que des personnes ravies de se retrouver ensemble.

J.P.



Association « Randonnées Gâtinaises »

Amailloux, Lageon, La Chapelle Bertrand, Saint Germain, Viennay

Année 2022

2021 fut une année « blanche », une année COVID mais heureusement 2022 a pu voir recommencer les deux grandes activités de l'association « Randonnées Gâtinaises ».

Randonnées 2023

- 22 Janvier : La Chapelle Bertrand
- 19 Mars : Saint Germain
- 21 Mai : Viennay
- 8 Octobre : Lageon
- 26 Novembre : Amailloux



Les cinq communes ont organisé des randonnées qui ont permis aux personnes de se retrouver après ces 2 années difficiles. Même si la dimension conviviale (café et apéritif) n'a pu, par prudence être proposée, chacun s'accorde à dire que c'était un plaisir de marcher ensemble sur les chemins de Gâtine.

Le spectacle, lui, avait déjà été écrit avant le premier confinement mais la situation sanitaire n'avait pas permis de le jouer en 2021. Les dieux du spectacle veillaient et ont aidé à ce que répétitions et représentations puissent se dérouler au mieux avec une météo plutôt favorable. Près de 1800 spectateurs sont venus voir 61 acteurs, de 7 à 74 ans, jouer « Un futur imparfait, c'est pas si simple ».



Les 5 auteurs, à l'imagination toujours aussi fertile ont proposé une histoire qui, même si elle paraissait un peu loufoque et déjantée, avait des liens avec la situation actuelle... un hasard sans doute !??... Pas sûr ! Les costumes issus des profondes cogitations des auteurs et des couturières apportaient de la couleur alors que la musique et les chants donnaient de la légèreté aux 2 heures de spectacle.
« Cocasse, burlesque, hilarant, caustique, moqueur, croustillant... avec certaines vérités... » disait un spectateur qui avait du vocabulaire !

Tout cela n'aurait pu avoir lieu sans l'implication remarquable de la commune de Viennay, de son personnel et de tous les bénévoles des cinq communes. Les « Randonnées Gâtinaises », c'est une grande famille et une belle aventure humaine.

Vivement 2024... à La Chapelle Bertrand



Association des Anciens Combattants

Sa devise «Tous Unis comme au Front»



Association ouverte à tous ceux qui souhaitent chérir le devoir de Mémoire.
Jeunes et moins jeunes

Une année bien remplie...

12 mars 2022

L'assemblée générale extraordinaire a permis de remettre les statuts en conformité.
La convivialité est reine



8 mai 2022

Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts.
Les conjoints des adhérents sont venus en renfort jusqu'au restaurant inclus



3 juillet 2022

Congrès départemental à Ménigoute.
Avec la présence des 102 Porte-drapeaux et 350 adhérents.
Nos 4 vétérans y ont représenté l'association locale bertrandaïse.
Rendez-vous exceptionnel avec la 1^{ère} décoration de leur Soldat de France Sylvie Franchineau.



18 octobre 2022

au Mémorial de Mazières-en-gâtine
Sur cette photo Raymond Poublanc pour le 60^{ème} anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie.
« Les combattants français en Algérie, appelés, rappelés, engagés, ont livré le combat dont la République les avait chargés » extrait du message de Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire.

11 novembre 2022

Cérémonie du Souvenir.
Dans l'église toute rénovée, la cérémonie religieuse était pleine d'émotions. L'hommage à tous les Morts pour la France - instauré par la loi de février 2012 - a permis d'associer à ce recueillement les 8 anciens appelés en Algérie, membres de l'Union Nationale des Combattants décédés après Alain Bachard : Claude Falour, Jean Bonnifait, Bernard Fajour, Robert Proust, Camille Guinfoleau, Jean-Pierre Billon, Pierre Franchineau et Yves Massé.



Association des Anciens Combattants

Sa devise «Tous Unis comme au Front»



Association ouverte à tous ceux qui souhaitent chérir le devoir de Mémoire.
Jeunes et moins jeunes

Une année bien remplie...

11 novembre 2022

A 23 ans, 2 recrues Porte-drapeaux pour l'occasion :

- Théo Barlier, petit-fils de Pierre Franchineau
- Arthur Boutineau, petit-fils de Guy Boutineau.

Tous les 2 engagés Sapeurs Pompiers Volontaires dans le département.



11 novembre 2022 avec 3 décorés

L'invité d'honneur, le Président départemental Bernard Auduseau, a décoré

- Marc Bouhet de l'insigne de Porte-drapeau pour ses 8 années de fidélité, honneur accordé par la Secrétaire d'État attachée au Ministre chargé des Armées.
- Guy Boutineau - au nom de l'UNC Nationale - du Mérite UNC Grand Or pour sa présidence de 30 ans.
- Sylvie Franchineau du Mérite UNC Argent pour son engagement militant sur ses terres natales et au Conseil d'administration départemental.





La Fondation du Patrimoine participe, auprès des communes, à sauver ou valoriser le patrimoine local bâti ou non. Elle permet aussi de faire découvrir ou de redécouvrir notre héritage culturel, ses origines, son histoire pour le transmettre aux générations de demain.

Son action est possible grâce à la générosité de particuliers comme d'entreprises sensibles à notre patrimoine vivant, toile de fond d'une véritable activité culturelle. Ces dons permettent de restaurer, rénover, redonner vie.

C'est ainsi que l'église Saint Saturnin de la Chapelle Bertrand, a bénéficié de l'appui de la Fondation du patrimoine, à travers l'appel aux dons lancé en octobre 2021 (pour sa 2^{ème} tranche). La collecte de cette dernière au 9 décembre 2022 s'élève à 12 530 €, qui sera complétée par une aide de la Fondation du patrimoine de 12 160 €.

Lors de la 7^{ème} édition de la Marche gourmande, la Bertrandaise, organisée par les associations de la commune, chaque inscription a permis de reverser 1 € à la Fondation du patrimoine pour les travaux de l'église. Le chèque d'un montant de 450 €, qui abonde ainsi la collecte, a été remis le 7 septembre 2022, autour d'une rencontre conviviale à la mairie, en présence de Monsieur le Maire, des responsables des associations, et des représentants de la Fondation du patrimoine.

Les collectes de ferraille mises en place par Capella Bertrandi en mars 2021 puis en mars 2022 ont permis d'abonder à hauteur de 3 500 € à l'appel aux dons. Ainsi, près de 75 000 € ont été apportés à la commune pour cette restauration si l'on prend en compte les deux collectes mises en place depuis 2016.

Chaque fois, pour ces différentes animations, il a fallu mobiliser et fidéliser ! Chaque donateur a alors apporté « sa pierre à l'édifice » et s'est senti partie prenante du projet. Tous vos dons sont utiles : vous avez été généreux et vous avez montré un véritable intérêt pour le patrimoine.

La collecte reste ouverte et l'action mise en place à La Chapelle Bertrand avec l'appui de ses associations est un bel exemple pour d'autres communes.



Après ces années de travaux, l'église peut ouvrir à nouveau ses portes aux célébrations, concerts, visites, expositions.

Myriam ALLARD-BIDAL, Pierre-André MASTEAU



Vous serez sollicités à travers les réseaux sociaux car la commune concourt au prix national du public dans le cadre du mécénat populaire et a besoin d'un maximum de soutiens (« likes »). Si tel est le cas elle pourra ainsi bénéficier d'une dotation face à un autre édifice dans un autre département. NOUS COMPTONS SUR VOUS.



Le label de la Fondation du patrimoine :

Il reconnaît l'intérêt patrimonial d'un immeuble privé, non protégé au titre des monuments historiques, bâti ou non bâti (parcs et jardins) :

Localisations éligibles :

- Zones rurales, bourgs, villes de moins de 20 000 habitants.
- Sur un Site Patrimonial Remarquable « SPR».
- Zone non habitable caractéristique du patrimoine rural : four à pain, lavoir, pigeonnier, chapelle, moulin, etc.

Le label et ses bénéfices :

Il est accordé pour la restauration extérieure de votre bien. Il est attribué pour 5 ans.



Aide de la Fondation : de 2% minimum du montant de vos travaux TTC.



Un avantage fiscal : déduction de 50% minimum du montant des travaux du revenu imposable.



Mobilisation de mécénat : sous conditions, appel aux dons de particuliers et entreprises.



Aide des collectivités : selon les projets et les territoires.

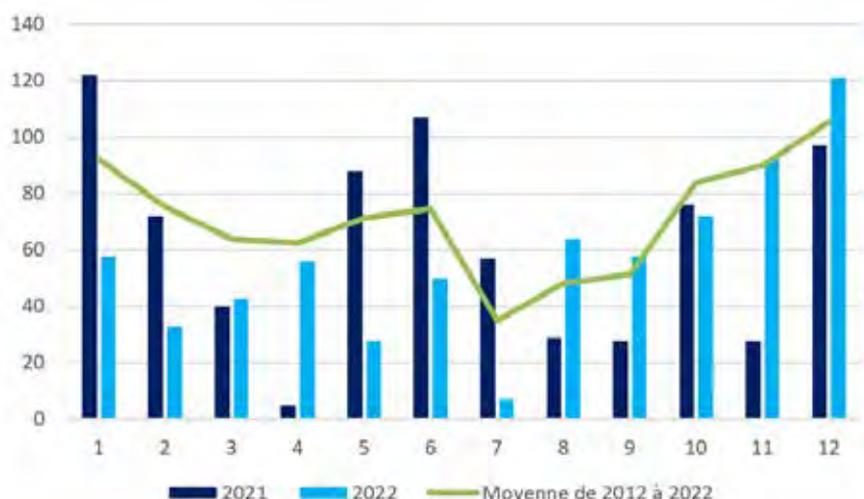


Fondation du patrimoine-Délégation Poitou-Charentes
 1 bis rue Lebasclès 86000 Poitiers
www.fondation-patrimoine.org
 Myriam Allard
 Déléguée territoriale Parthenay-Gâtine
 Tel : 06 27 34 28 96
myriam.allard@fondation-patrimoine.org

PLUVIOMETRIE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne de 2012 à 2022
Janvier	55	85	134	76	135	33	160	63	94	122	58	92
Février	17	62	207	61	101	83	56	52	85	72	33	75
Mars	35	78	46	35	71	83	105	57	112	40	43	64
Avril	145	77	66	75	45	22	46	64	85	5	56	62
Mai	40	105	126	58	107	51	64	52	66	88	28	71
Juin	69	97	57	85	47	55	97	60	97	107	50	75
Juillet	56	45	48	21	8	37	56	45	5	57	7	35
Août	13	10	89	118	21	77	21	45	44	29	64	48
Septembre	64	61	30	94	38	61	14	72	45	28	58	51
Octobre	175	80	98	28	12	23	65	152	144	76	72	84
Novembre	100	127	81	74	85	34	107	225	38	28	92	90
Décembre	193	124	48	16	20	143	116	147	133	97	121	105
	962	951	1030	741	690	702	907	1034	948	749	682	

GRAPHIQUE DES PRECIPITATIONS



DEMOGRAPHIE

Evolution du nombre de naissances et de décès à la Chapelle Bertrand de 2017 à 2022





CALENDRIER DES COLLECTES 2023

La Chapelle Bertrand / Parthenay Les Roberdes (T15)

Tous les emballages se trient en vrac et non imbriqués !

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Jours fériés

Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de ramassage.

Service déchets

7, rue Béranger - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 94 90 13
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

Janvier 2023		Février 2023		Mars 2023		Avril 2023		Mai 2023		Juin 2023	
1	D	1	Me	1	Me	1	S	1	L	1	J
2	L	2	J	2	J	2	D	2	M	2	V
3	M	3	V	3	V	3	L	3	Me	3	S
4	Me	4	S	4	S	4	M	4	J	4	D
5	J	5	D	5	D	5	Me	5	V	5	L
6	V	6	L	6	L	6	J	6	S	6	M
7	S	7	M	7	M	7	V	7	D	7	Me
8	D	8	Me	8	Me	8	S	8	L	8	J
9	L	9	J	9	J	9	D	9	M	9	V
10	M	10	V	10	V	10	L	10	Me	10	S
11	Me	11	S	11	S	11	M	11	J	11	D
12	J	12	D	12	D	12	Me	12	V	12	L
13	V	13	L	13	L	13	J	13	S	13	M
14	S	14	M	14	M	14	V	14	D	14	Me
15	D	15	Me	15	Me	15	S	15	L	15	J
16	L	16	J	16	J	16	D	16	M	16	V
17	M	17	V	17	V	17	L	17	Me	17	S
18	Me	18	S	18	S	18	M	18	J	18	D
19	J	19	D	19	D	19	Me	19	V	19	L
20	V	20	L	20	L	20	J	20	S	20	M
21	S	21	M	21	M	21	V	21	D	21	Me
22	D	22	Me	22	Me	22	S	22	L	22	J
23	L	23	J	23	J	23	D	23	M	23	V
24	M	24	V	24	V	24	L	24	Me	24	S
25	Me	25	S	25	S	25	M	25	J	25	D
26	J	26	D	26	D	26	Me	26	V	26	L
27	V	27	L	27	L	27	J	27	S	27	M
28	S	28	M	28	M	28	V	28	D	28	Me
29	D			29	Me	29	S	29	L	29	J
30	L			30	J	30	D	30	M	30	V
31	M			31	V			31	M		



CALENDRIER DES COLLECTES 2023

La Chapelle Bertrand / Parthenay Les Roberdes (T15)

Tous les emballages se trient en vrac et non imbriqués !

- Ordures ménagères
- Emballages recyclables
- Jours fériés

Pensez à sortir vos bacs la veille du jour de ramassage.

Service déchets

7, rue Béranger - 79200 Parthenay
Tél. 05 49 94 90 13
dechets@cc-parthenay-gatine.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

Juillet 2023		Août 2023		Septembre 2023		Octobre 2023		Novembre 2023		Décembre 2023	
1	S	1	M	1	V	1	D	1	Me	1	V
2	D	2	Me	2	S	2	L	2	J	2	S
3	L	3	J	3	D	3	M	3	V	3	D
4	M	4	V	4	L	4	Me	4	S	4	L
5	Me	5	S	5	M	5	J	5	D	5	M
6	J	6	D	6	Me	6	V	6	L	6	Me
7	V	7	L	7	J	7	S	7	M	7	J
8	S	8	M	8	V	8	D	8	Me	8	V
9	D	9	Me	9	S	9	L	9	J	9	S
10	L	10	J	10	D	10	M	10	V	10	D
11	M	11	V	11	L	11	Me	11	S	11	L
12	Me	12	S	12	M	12	J	12	D	12	M
13	J	13	D	13	Me	13	V	13	L	13	Me
14	V	14	L	14	J	14	S	14	M	14	J
15	S	15	M	15	V	15	D	15	Me	15	V
16	D	16	Me	16	S	16	L	16	J	16	S
17	L	17	J	17	D	17	M	17	V	17	D
18	M	18	V	18	L	18	Me	18	S	18	L
19	Me	19	S	19	M	19	J	19	D	19	M
20	J	20	D	20	Me	20	V	20	L	20	Me
21	V	21	L	21	J	21	S	21	M	21	J
22	S	22	M	22	V	22	D	22	Me	22	V
23	D	23	Me	23	S	23	L	23	J	23	S
24	L	24	J	24	D	24	M	24	V	24	D
25	M	25	V	25	L	25	Me	25	S	25	L
26	Me	26	S	26	M	26	J	26	D	26	M
27	J	27	D	27	Me	27	V	27	L	27	Me
28	V	28	L	28	J	28	S	28	M	28	J
29	S	29	M	29	V	29	D	29	Me	29	V
30	D	30	Me	30	S	30	L	30	J	30	S
31	L	31	J					31	M		



260 rue du Maréchal Leclerc 79000 NIORT
05 49 24 12 24

Fmath.79@wanadoo.fr - site fnath.org

Facebook : Fnath Deux Sèvres

Section de PARTHENAY/MENIGOUTE

Le bureau : Président Christian GROLEAU, Vice-Pdt Daniel BARCQ, Trésorière Marie-Noëlle SOUCHET, Secrétaire Nicole POVERT, Francine THIBEAU, Régis FILLON, Serge JANOUIN,

Siège social : Les Bergeronnettes 'face à Hyper U' 79200 PARTHENAY

Nos permanences de 8 h 30 /11 h 30 les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois, sauf en août (sur RV en téléphonant à NIORT).

Depuis 1921, la FNATH, association reconnue d'utilité publique, accompagne sur l'ensemble du territoire les accidentés de la vie. « LA FNATH, ON Y VIENT, ON Y RESTE POUR LES AUTRES »

Extrait de nos missions :

Les revendications et défense collective : - défendre les droits collectifs auprès des pouvoirs publics, - interpellation des pouvoirs publics pour faire intégrer nos revendications à leurs programmes et projets de lois, - membre de plusieurs instances, la Fnath s'exprime auprès du conseil de la CNAMTS, AGEFIPH et FIPHFP, Conseil d'orientation des conditions de travail, Santé Publique France, Conseil national consultatif des personnes handicapées....,

L'accompagnement individuel : - aides pour les démarches juridiques et administratives,

L'amélioration du quotidien des accidentés : grâce à des partenariats nous trouvons des solutions dans les domaines (des loisirs, de l'épargne, des services à la personne),

La prévention : - des risques d'accidents domestiques et de la route, - de la souffrance au travail,

Nos domaines : - les accidents, - les maladies professionnelles, - l'amiante, - le burn-out, - le handicap, - l'accès aux soins, - les pensions d'invalidité, - les indemnisations, - la prévention santé, - les drames sanitaires.

- samedi 4 mars 2023 : AG à 10 h 30, au restaurant Le Commerce 30 Boulevard Edgard Quinet à PARTHENAY et repas sur inscriptions à 12 h 30.

A ce jour nous n'avons pas fixé les dates de nos autres manifestations, les informations paraîtront dans la presse et par le biais d'invitations, n'hésitez pas à nous questionner, nous vous renseignerons.



L'EMPLOI SOLIDAIRE, SIMPLE ET RAPIDE

L'Association Intermédiaire de Réinsertion (AIR) embauche des personnes afin de les mettre en situation de travail auprès de particuliers, collectivités, entreprises, associations...

Aussi, AIR intervient sur la Gâtine et vous propose ses services dans les domaines suivants : Entretien des espaces verts (tonte, taille de haies...), petits travaux de bâtiment (tapisserie, peinture...), entretien de votre domicile et réalisation de tâches ménagères (nettoyage, repassage...), déménagement et montage/démontage de meubles... Autant d'activités variées où nous pouvons vous apporter notre aide.

Pour certaines activités, vous êtes susceptibles de bénéficier d'une déduction de 50% de vos impôts. Nos tarifs restent attractifs et nous acceptons les CESU pré-financés. N'hésitez pas à nous recontacter, nous vous apporterons une réponse adaptée.

AIR (Association Intermédiaire de Réinsertion)

41 rue du Jardin Public

79200 PARTHENAY

Tél. : 05.49.94.00.34

Email : contact@air-aireo.fr

CLÉ poursuit ses actions pour l'autonomie et la liberté

Les actions de CLÉ s'adressent à toutes personnes en situation :

- **d'illettrisme** (d'origine française, elles ont été scolarisées et restent en grande difficulté par rapport aux savoirs de base comme lire, écrire, compter...)
- **d'analphabétisme** (ces personnes n'ont jamais été scolarisées) ;
- **d'origine étrangère** et qui doivent apprendre notre langue pour vivre, communiquer.



30 000 personnes en Deux-Sèvres

Cette situation concerne 2,5 millions de personnes en France, 30.000 dans les Deux Sèvres. Plus de la moitié a un emploi salarié, dans toutes les entreprises. Cela pose beaucoup de problèmes pour :

- savoir lire une consigne de travail ou de sécurité, une notice,
- communiquer avec son entourage au travail (clients, collègues, etc.),
- se former pour évoluer

Stratégies pour cacher ces situations

Ces personnes mettent en action de nombreuses stratégies pour résoudre ou contourner les problèmes rencontrés.

Elles sont rapidement perturbées quand leur environnement change. Elles ne peuvent pas être autonomes. Elles ont toujours besoin d'aide, de soutien pour lire à leur place.

A CLÉ, nous proposons :

- des formations financées par des administrations pour acquérir ou retrouver ces savoirs disparus ;



- des ateliers pour communiquer, se débrouiller avec la banque, les ordinateurs, connaître le vocabulaire des métiers, de la santé, connaître ses droits, etc.;
- des actions à l'école pour que parents et enseignants se comprennent ;
- des actions dans les quartiers pour rencontrer celles et ceux qui n'osent pas franchir les portes des bibliothèques, ludothèques et qui ne nous connaissent pas ;

Appel à dons

L'équipe de CLÉ est composée de formatrices, professionnelles, salariées ainsi que de bénévoles. Nous peinons à équilibrer notre budget. Nous avons lancé cette année un appel à dons en ligne (associationcle.fr/don), par chèque, ou bien sûr en venant dans nos locaux.

A CLÉ, la porte est toujours ouverte. N'hésitez pas à l'ouvrir.



Association C.L.É. : Communiquer Lire Écrire, 7 rue Jean Macé - 79200 Parthenay
Des permanences ont aussi lieu à Secondigny et Moncutant-sur-Sèvre
Tél. : 05 49 95 15 92 | 07 71 68 94 89 | associationcle.fr



MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES

DE PARTHENAY ET DE GÂTINE

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

PLIE

Offres

Emploi

Projets

GPECT

RH TPE

Mobilité

Formation

Economie

Jeunesse

Entreprises

Partenariat

Service Civique

Mission Locale

Clauses Sociales

Argent de poche

Développement local

ERIP : Espace Régional
d'Information et de Proximité

Contrat d'Engagement Jeune



Jeunes (16 à 25 ans)
Service Mission Locale



Adultes (+ de 26 ans)
Service PLIE



Entreprises (Recrutement)
Equipe Emploi

Follow us!



**TOUS NOS
ATELIERS**
sur le Site de
L'inscription



05 49 94 23 46

mdee-accueil@mdee-parthenaygatine.fr

www.mdee-parthenaygatine.fr

13, Boulevard Edgar Quinet, 79200 PARTHENAY





Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES

 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2 Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4 L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)



 En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



 Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthol
BP 90647
86000 POITIERS
✉ csnj-poitiers@mail.fr@interet.gouv.fr ☎ 09 70 84 51 51







Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : JANVIER 2019

Avant réalisation de tous travaux, il convient de s'assurer de la faisabilité de votre projet et de retirer un dossier de demande de « permis » ou de « déclaration préalable » auprès du service urbanisme de votre Mairie, qui vous accompagnera dans vos démarches. Le délai de traitement du dossier varie de 1 à 5 mois en fonction de la nature des travaux et de leur localisation.

A noter : certains travaux d'entretien et de réparation ordinaire ne sont pas soumis à autorisation. En revanche, certaines démolitions peuvent être soumises à autorisation et nécessiter une demande de « permis de démolir ». Dans tous les cas, renseignez-vous auprès du service urbanisme de votre Mairie.

J'envisage de réaliser des travaux

Quelles sont les formalités ?

Légende couleur des formalités

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Pas de formalité

Je fais des travaux de peinture



- Ravalement ou peinture de façade
- Peinture des menuiseries extérieures
- Peinture des portails, gardes-corps et claires-voies
- Réparation ou entretien courant (même dessin, matériau et couleur)

Je remplace ou modifie des ouvertures extérieures



- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes, ...)
- Création ou modification d'une ouverture (y compris les fenêtres de toit)

Je construis une maison ou une dépendance chauffée



- Bâtiment de plus de 20m²
 - Bâtiment de 5m² à 20m²
 - Bâtiment de moins de 5m² (sauf exception)*
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

J'agrandis où je surélève mon habitation, je crée un nouveau plancher (mezzanine...) ou j'installe une véranda



- Superficie supérieure à 20m² voire 40m² dans certains cas
 - Superficie inférieure à 20m² voire 40m² dans certains cas
- Mon projet devra respecter la réglementation thermique RT2012 et les règles de construction parasismique.

Je construis un abri de jardin, une pergola, un carport ou une dépendance non chauffée



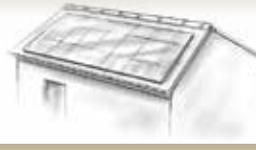
- De plus de 20m² (si autorisé par le Plan local d'urbanisme)
- De 5m² à 20m² (si autorisé par le PLU)
- De moins de 5m² (sauf exception*)

J'aménage mes combles ou un garage sans création de plancher



- J'aménage plus de 5 m² de surface de plancher
- J'aménage moins de 5 m² de surface de plancher
- Je pose une fenêtre de toit
- Je crée, modifie ou remplace des menuiseries extérieures

Je fais des travaux de toiture



- Réfection de la couverture (Tuiles, ardoises, ...)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Je pose une fenêtre de toit, une cheminée ou des panneaux solaires

Je construis ou modifie un mur ou des clôtures



- Une clôture en limite de propriété ou non
- Mur de plus de 2 m de hauteur
- Une clôture agricole

J'installe une piscine fixe : enterrée, semi-terrestre ou hors-sol



- Superficie de plus de 100m²
- Superficie entre 10m² et 100m² avec un abri fixe ou modulable, d'une hauteur de plus de 1,80m
- Superficie entre 10m² et 100m² non couverte ou avec un abri modulable d'une hauteur de moins de 1,80m (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10 m² (sauf exception*)

J'installe une piscine hors-sol gonflable ou en kit



- Superficie de plus de 10m² installée plus de 3 mois
- Superficie de plus de 10m² installée moins de 3 mois (sauf exception*)
- Superficie de moins de 10m² (sauf exception*)

J'installe une serre ou un châssis dans mon jardin



- De plus de 4 m de hauteur ou plus de 2000 m²
- D'une hauteur entre 1,80 m et 4 m
- D'une hauteur de moins de 1,80 m (sauf exception*)

J'installe de manière durable un accessoire en façade ou en toiture



- Une pompe à chaleur (ou un climatiseur)
- Une antenne parabolique ou hertzienne
- Un store banne ou une marquise
- Une sortie de gaine (cheminée, ventouse, ...)
- Un coffret technique (gaz, électricité, ...)
- Des gardes-corps
- Une éolienne ou des panneaux solaires
- Une camera de vidéosurveillance

Je fais des travaux extérieurs dans les abords d'un monument historique

- Je veux modifier ou supprimer un élément identifié comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique (élément bâti, non bâti ou végétal)
- Je veux modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour de ma maison (par création ou suppression de : plantation, allée, terrasse, pergola, abri, etc)

* Si votre propriété est située en « secteur sauvegardé » à Parthenay et Châtillon-sur-Thouet, renseignez-vous auprès du service urbanisme, car les règles peuvent être différentes. Il en est de même si votre projet implique une modification des structures porteuses du bâtiment.

Les règles de vie commune pour un bon voisinage

La qualité de vie, que l'on soit en copropriété ou en maison individuelle, dépend pour beaucoup de l'entente avec le voisinage. Pour faciliter l'existence de chaque habitant, quelques règles de bon sens permettent de vivre en bons termes avec ses voisins.

Faire preuve de tolérance

Il se peut qu'un voisin soit amené à faire des bruits occasionnels. Réparation, petite soirée ou déménagement, ce sont des désagréments qui doivent être tolérés quand on veut être un bon voisin. Par ailleurs, ceux qui en sont responsables s'en excusent généralement à l'avance.

Chaque personne peut avoir des cultures différentes. Pour une vie harmonieuse avec vos voisins, vous devez accepter leurs différences.

Si des faits désagréables se produisent, préférez le dialogue avant de vous emporter. En effet, une simple discussion permet souvent d'éclaircir les choses sans détériorer les bonnes relations.

Évitez les bruits de voisinage

Quoi de plus énervant que d'avoir le bruit de la tondeuse à gazon du voisin qui couvre les conversations alors que vous prenez votre repas sur la terrasse ? Chacun est libre de pratiquer des activités bruyantes à son domicile. Cependant, certaines règles sont à respecter pour ne pas déranger les autres et maintenir de bonnes relations avec ses voisins.

De manière générale, le Code de la santé publique stipule qu'« *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé* » (art. R1336-5). Sont concernés les bruits émanant :

- d'individus (chants, cris, fête...);
- d'animaux ;
- d'objets (instruments de musique, télévision, outil de bricolage ou de jardinage...).

Ils sont donc considérés comme dérangeants dès lors qu'ils sont répétés, intenses et durables, et ce quelle que soit l'heure. Lorsqu'ils interviennent entre le coucher et le lever du soleil, il y a tapage nocturne. La gendarmerie peut intervenir et dresser une contravention de 3e classe, correspondant à une amende de 450 €.

Respectez les espaces publics

La commune assure parfois l'entretien régulier de la voirie par un balayage mécanique ou manuel. Lorsque ce n'est pas le cas, les riverains doivent entretenir la voie publique située devant chez eux, sur une largeur équivalente à un trottoir. Les feuilles et branchages qui peuvent s'accumuler sur les regards d'eaux pluviales devront aussi être ramassés.

Lorsqu'il neige ou qu'il gèle, il revient à l'occupant du logement de dégager le trottoir (pour les collectifs, cette responsabilité est du ressort du syndic de copropriété). Le dépôt de déchets sur l'espace public est interdit, en dehors des points prévus à cet effet : bornes de collecte, déchetteries, corbeilles de propreté.

Bon à savoir

Les déchets verts

Il est interdit de brûler à l'air libre les végétaux, quels qu'ils soient (tonte de pelouse, tailles d'arbres ou fleurs fanées). Ils doivent être déposés à la déchetterie ou compostés sur votre terrain. Si vous installez un composteur, essayez de le placer à un endroit où la décomposition ne gênera pas votre voisin.

Pour passer un hiver serein !



**Votre météo pour
une consommation
responsable.**

**Téléchargez l'application
et inscrivez-vous à l'alerte vigilance coupure**



**DES PRÉVISIONS
JOURNALIÈRES**
en fonction des régions.



**DES SIGNAUX
CLAIRS :**

VERT : pas d'alerte, tout va bien.



ORANGE : le système électrique est tendu. Les éco-gestes sont les bienvenus.



ROUGE : le système électrique est très tendu. Coupures inévitables si nous ne baissions pas notre consommation.

DES NOTIFICATIONS
pour être alerté des moments de tension sur le système électrique. C'est alors qu'il faut agir sur sa consommation en adoptant les éco-gestes.

Si les Deux-Sèvres sont en rouge : à partir de 21h30, vérifiez si votre quartier est concerné le lendemain par le délestage sur www.geredis.fr ou sur www.enedis.fr (selon votre gestionnaire de réseaux)



Adopter les éco-gestes

pour réduire votre consommation d'électricité et maîtriser l'augmentation de sa facture

- * Décaler certains usages domestiques (lavage, etc.) en dehors des plages horaires 8 h/13 h et 18 h/20 h.
- * Couvrir les casseroles et les poêles pour raccourcir le temps de cuisson.
- * Baisser la température de chauffage à 19°.
- * Privilégier le système éco des lave-linge et lave-vaisselle et les faire fonctionner à plein.
- * Généraliser l'éclairage LED et en réduire la consommation.
- * Ne pas utiliser systématiquement le sèche-linge.
- * Ne pas laisser brancher les ordinateurs et les consoles de jeux.
- * Dégivrer congélateur et réfrigérateur.
- * Éteindre les lumières inutiles, la box et les veilles.
- * Recharger les véhicules électriques en dehors des périodes de pointe.
- * Réduire l'utilisation de l'eau chaude, en limiter la température et la produire avec le chauffe-eau en dehors des périodes de pointe.
- * ...

L'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas.

DERNIER RECOURS : LE DÉLESTAGE

Comment serait-il organisé ?

- 1** Les coupures se feront à priori durant les périodes de pointe :

Le matin : 8 h / 13 h Le soir : 17 h 30 / 20 h 30

- 2** Aucun foyer ne sera coupé plus de **2 h**.

- 3** Une partie seulement des foyers sera coupé et à tour de rôle.

- 4** Les usagers sensibles ne seront pas coupés (hôpitaux, sécurité, défense nationale, industries à risque...).

Les conseils pratiques



RADIO À PILE & JEUX

pour occuper le temps.



NOURRITURE

ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots bébé...).



LAMPE DE POCHE

bougies, briquet ou allumettes.



BATTERIES

Pensez à recharger vos appareils et les batteries externes



NE PAS PRENDRE L'ASCENSEUR



LAISSER OUVERT

les ouvrants électrique (volet roulant, portail ou porte de garage électrique)



APPAREILS SENSIBLES

Coupez leur alimentation avant le créneau horaire de la coupure

VÊTEMENTS CHAUDS



Plus d'informations et conseils sur www.monecowatt.fr

SIÉDS
Fédérateur d'énergies

TOUS FIBRÉS

en Deux-Sèvres

D'ici à 2025

Une question
contactez le

05 49 06 63 83

deux-sevres-numerique.fr

La fibre arrive chez vous préparez le terrain !

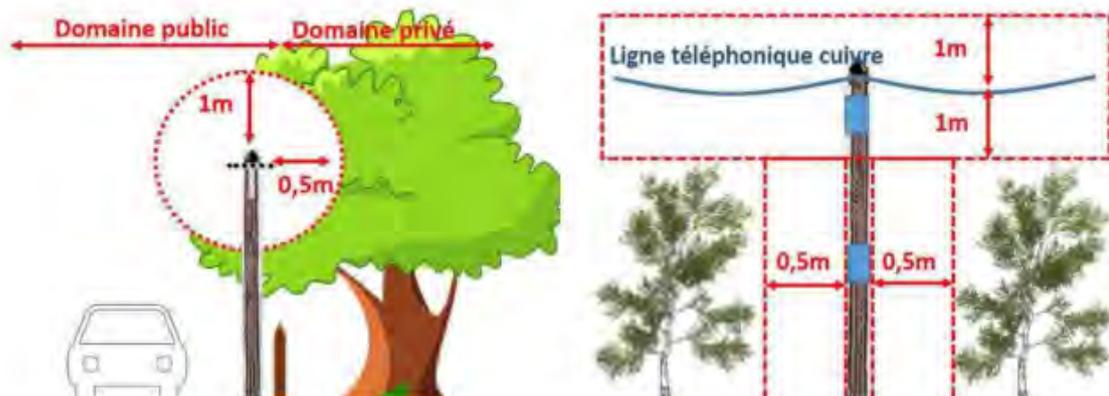
Le Très Haut Débit arrive prochainement dans la Gâtine et l'ensemble des logements est destiné à être éligible au raccordement à la fibre optique.

Pour que les travaux de tirage des câbles puissent se faire rapidement, un élagage peut être nécessaire et cette démarche vous incombe.

En effet, le déploiement de la fibre optique nécessite une intervention sur les lignes aériennes existantes (poteaux téléphoniques...) et un élagage de la végétation doit être effectué en amont par les propriétaires.

Pour ne pas bloquer votre accès à la fibre, l'élagage doit respecter une distance minimale d'un mètre en hauteur et de 50 cm en largeur de part et d'autre du poteau et des câbles.

En cas d'obstruction le déploiement de la fibre sera bloqué et les logements ne pourront pas faire l'objet de raccordement.



CONSOMMATION ET BUDGET FAMILIAL

Besoin d'aide pour mieux gérer votre budget ? Faites appel au Point Conseil Budget

Chacun d'entre nous peut être confronté un jour ou l'autre à des difficultés financières suite à la perte d'un emploi, une séparation, une accumulation de crédits... ou s'interroger sur sa capacité à faire un nouveau crédit, financer des travaux...

Le Point Conseil Budget (PCB)* des Deux-Sèvres est là pour vous aider ! Il s'agit d'un **dispositif anonyme, gratuit et ouvert à tous** qui a pour objectif de **prévenir des difficultés financières** conduisant aux situations de **malendettement** et de **surendettement** ou à leur réitération.



Soutenir les familles en difficultés financières

Les conseillers budgétaires du PCB accompagnent les familles dans leurs difficultés pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires et contribuer à lutter contre le surendettement. **Les conseils sont personnalisés et le suivi est confidentiel.** Que ce soit pour renégocier un crédit, rédiger un courrier à sa banque, recourir à un droit ou tout simplement faire le point sur ses dépenses, il est possible de contacter le Point Conseil Budget.

Un rendez-vous près de chez vous

Afin d'intervenir dans des locaux offrant une proximité géographique avec les usagers, des conventions de partenariat ont été signées avec des communes deux-sévriennes et avec des partenaires comme les Ateliers Méca, l'AIPM (Association d'Insertion du Pays Mellois), l'ADIL 79 (Agence départementale d'information sur le logement), la Croix-Rouge, la MSA (Mutualité sociale agricole), des banques...

Pour toutes demandes de renseignement ou prises de rendez-vous :

Contactez le Point Conseil Budget de l'UDAF 79 : 05 17 87 01 70 / pcb@udaf79.asso.fr

A propos de l'UDAF 79

L'Union Départementale des Associations Familiales des Deux-Sèvres (Udaf 79) a pour mission première de défendre et de représenter l'ensemble des familles du département des Deux-Sèvres dans toute leur diversité et leur richesse.

Notre engagement se traduit également par le développement d'actions permettant d'accompagner et d'aider les familles dans leur vie quotidienne.

www.udaf79.fr

Contact presse :

Pôle Institution, Communication et Vie associative

Responsable : Laurence Hizette - l.hizette@udaf79.asso.fr - 05 49 04 76 50 – 06 74 64 14 76



* Dispositif financé dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté par le Gouvernement en 2018.

Les droits et devoirs du riverain

Le Thouet et ses affluents en Deux-Sèvres sont des cours d'eau « non domaniaux », qui relèvent donc du domaine privé. Toutefois ce caractère privé du lit et des berges s'accompagne d'un certain nombre de droits et de devoirs pour les riverains, précisés par le Code de l'environnement. Par exemple le droit d'usage de l'eau (dans la limite des autorisations préfectorales) et le droit de pêche (avec une carte de pêche) s'accompagnent de devoirs, tels que l'entretien régulier des berges et le maintien des capacités d'écoulement des rivières. Dans certains cas relevant strictement de « l'intérêt général » le SMVT peut se substituer aux riverains défaillants. Le syndicat mobilise alors un programme d'actions contractualisé avec l'agence de l'eau pour mener des travaux de retrait des embâcles, de restauration écologique des rivières, etc.

Chaque propriétaire, à son échelle, participe à la reconquête écologique du Thouet et de ses affluents. Pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement il est vivement conseillé de contacter les techniciens de rivières du SMVT, avant tous travaux en bordure de cours d'eau. Certaines démarches administratives sont parfois nécessaires, et des conseils simples et adaptés sont souvent suffisants pour répondre aux besoins.

Les bons gestes en vallée du Thouet

Par ses travaux réguliers de retrait d'embâcles formés par la chute d'arbres ou l'accumulation de branches au droit des ponts, des passerelles et des ouvrages hydrauliques, le syndicat restaure les écoulements et prévient ainsi les dommages aux berges et aux infrastructures. Ces travaux sont pris en charge lorsque les propriétaires ne peuvent pas assurer par eux-mêmes cette responsabilité en raison de la taille des arbres ou de la dangerosité de l'intervention.

A l'approche de l'hiver le syndicat attire l'attention des propriétaires riverains et leur indique qu'il est temps de remiser les salons de jardins, les barques mal amarrées et tous les objets susceptibles de dériver lors d'une crue du Thouet. Ces bons gestes limiteront les besoins de travaux au cours de l'hiver lorsque les courants forts des rivières rendent les travaux difficiles pour les équipes d'intervention.

PHOTO : Retrait d'embâcle sur un pont @SMVT



Le bilan du CTMA Thouet

Afin de dresser le bilan des actions mises en œuvre pendant les 5 années du contrat territorial milieux aquatiques du Thouet, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet a mandaté le bureau d'études CEREG pour identifier les points forts et les points faibles du programme, pour évaluer les satisfactions des usagers et envisager les pistes d'amélioration. L'objectif final de cette démarche est d'aider le SMVT à améliorer l'efficacité de sa politique de gestion des milieux aquatiques, dans la perspective de la mise en œuvre d'un nouveau CTMA sur le bassin versant du Thouet sur la période 2024-2029.

Restauration de la continuité écologique et renaturation du Thouet au plan d'eau d'Empince- Le Tallud

Le cadastre napoléonien atteste qu'au 19^{ème} siècle un moulin à eau était implanté en travers du Thouet, au lieu-dit *La Vernière* sur la commune du Tallud. Puis en 1971, le moulin est supprimé pour créer le plan d'eau communal d'Empince formé par l'élargissement de la rivière en amont d'une digue. Cinquante ans plus tard, le plan d'eau présente un envasement important qui ne permet plus les usages initiaux tels que la pêche ou le canoë. Par ailleurs, l'ouvrage hydraulique est infranchissable pour de nombreuses espèces aquatiques et fait obstacle à la continuité écologique du Thouet. Enfin, ce plan d'eau communal est dans le site Natura 2000 « bassin amont du Thouet » dont les objectifs de gestion visent la préservation des milieux aquatiques. Face à ces constats, dans une logique d'amélioration de la continuité écologique et paysagère du site d'Empince la municipalité du Tallud confie au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet les travaux de renaturation du Thouet.

La renaturation du Thouet, un chantier ambitieux mobilisant des techniques et des moyens adaptés

Réalisé au cours de l'été 2022, l'opération consiste à redonner à la rivière un profil naturel, favorisant des écoulements diversifiés et l'accueil d'une biodiversité plus importante, respectant le rythme des saisons. Après une période d'ouverture prolongée des vannes de la digue, le tracé du Thouet a commencé à s'équilibrer naturellement. Passé cette étape, un nouveau lit est aménagé dans les vases de l'ancien plan d'eau et l'apport de matériaux pierreux complète le profil de la rivière. Enfin, la plantation d'arbres et d'arbustes sur les berges accompagne cette renaturation.

Pour le public, le cheminement piéton est maintenu par l'installation d'une passerelle et les accès à l'eau sont facilités par un talutage des berges en pente douce. Enfin, l'entretien du site par de l'éco pâturage est assuré par la commune.

Les travaux ont été confiés au groupement d'entreprises CHOGNOT/AGEV spécialisé dans ce type de prestations, pour un montant de 196 750 €HT et le SMVT a bénéficié de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département des Deux-Sèvres à hauteur de 80% des dépenses. Opération réalisée dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021.

PHOTO : Renaturation du Thouet au plan d'eau d'Empince ©SMVT



Découvrir la vallée du Thouet :

La Vélo Francette et les itinéraires vélo en vallée du Thouet : 350 km à parcourir !

La vallée du Thouet est traversée de part en part par la Vélo Francette, véloroute nationale reliant Ouistreham à La Rochelle sur 630 km. Le Thouet à vélo représente 120 km d'itinéraires des sources du Thouet à la Loire. 13 boucles connexes de 25 à 50 km sont à découvrir également. En 2021, la Vélo Francette a connu un franc succès et ne cesse d'attirer toujours plus de cyclotouristes. Ces aménagements ont été réalisés par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT).

Toutes les informations sur : www.valleedouthouet.fr et sur www.lavelofrancette.com

PHOTO : Vélo / ST GENEROUX -© P.BELTRAMI Vélo Francette



26 rue de la grille – 79600 ST LOUP LAMAIRE

0549648598 – smvt@valleedouthouet.fr / www.valleedouthouet.fr

Retrouvez les actualités de la vallée du Thouet sur Facebook et Instagram.

Des spots photos pour sublimer les points de vue

<https://www.valleedouthouet.fr/les-spots-photos.html>

Des vues sur le Thouet, en bord de cours d'eau ou en surplomb, un paysage, un patrimoine, un coin tranquille en vallée du Thouet, nous vous proposons de prendre les plus belles photos de la vallée du Thouet grâce aux spots photos...

Un cadre, une pose, une photo type carte postale, un selfy.. à vous de choisir ! Nous mettons en scène pour vous les plus beaux panoramas jalonnant le parcours.

Prenez votre photo et partagez là sur Instagram ou Facebook avec le hashtag #valleedouthouet

Voir la vallée du Thouet autrement :

le parcours artistique

Afin de permettre aux promeneurs de voir le Thouet autrement, le SMVT a souhaité valoriser les abords de la rivière à travers l'installation d'œuvres d'art pérennes. Dans le cadre du programme de commande publique du ministère de la Culture et avec l'accompagnement du centre d'art la Chapelle Jeanne d'Arc de Thouars, trois œuvres ont été réalisées en 2019 à travers la création de Corène CAUBEL « SOUVENIR D'UNE PLAGES : Mythologie d'un possible littoral » sur les communes de Thouars, Saint-Jean-de-Thouars et Saint-Jacques-de-Thouars.

Une deuxième tranche comprenant trois nouveaux sites sur les communes de Saint-Généroux, Airvault et Saint-Loup-Lamairé, a été livrée en septembre 2022 avec le projet « Ricochets » de Hugues REIP.

<https://www.valleedouthouet.fr/ricochets.html>

PHOTO : Ricochets-© SMVT



26 rue de la grille – 79600 ST LOUP LAMAIRE
0549648598 – smvt@valleedouthouet.fr / www.valleedouthouet.fr
Retrouvez les actualités de la vallée du Thouet sur Facebook et Instagram.

Des infos du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Une idée forte et 4 axes pour guider la Charte du PNR

Depuis l'obtention de l'avis d'opportunité favorable à la création du PNR en 2019, le Pays de Gâtine a lancé l'élaboration de la Charte. C'est un contrat entre l'ensemble des acteurs d'un territoire qui recouvre 84 communes. La Charte est valable 15 ans et se décline en un ensemble d'objectifs précis et spatialisés afin de répondre aux enjeux du territoire dans le cadre des missions attribuées aux PNR, à savoir : la protection du patrimoine naturel et historique, la participation à la qualité de la vie locale, l'encouragement des activités économiques et l'innovation.

Les grandes lignes du projet de Charte ont été identifiées à partir du diagnostic et des travaux des différents séminaires et ateliers de concertation menés avec les élus et les acteurs locaux. Une idée forte est sortie de ces travaux : **l'ambition de faire de la Gâtine une mosaïque vivante**. La mosaïque reflète l'image « vu du ciel » du bocage et de la diversité des paysages agricoles ; c'est aussi une mosaïque d'acteurs pour les milieux associatifs et culturels ou une mosaïque de ressources et de productions. Dans une mosaïque, chaque pièce est complémentaire et acquiert sa valeur lorsqu'elle s'insère dans l'image globale. La Gâtine mosaïque doit être vivante, elle doit être en évolution, résiliente aux crises et ouverte aux innovations et au

monde qui l'entoure. Pour atteindre cette ambition, la Charte du futur PNR sera structurée autour des 4 axes suivants :

- **Axe 1 : La Gâtine en héritage,**
Des patrimoines, milieux et paysages aux qualités préservées.
- **Axe 2 : La Gâtine en partage,**
Une diversité de ressources durablement valorisée.
- **Axe 3 : La Gâtine en mouvement,**
Un territoire dynamique, en transition, « benaise » et ouvert.
- **Axe fédérateur : La Gâtine mobilisée,**
Des acteurs sensibilisés, engagés et innovants.

Cette stratégie sera complétée par un ensemble d'orientations et de dispositions issues des temps de concertation avec les futures signataires de la Charte, les élus et les partenaires du Pays de Gâtine. La première version de la Charte sera rendue publique courant 2023 avec pour objectif le label PNR en 2026.

Découvrez la biodiversité de Gâtine

2022 marque la fin d'un projet de trois ans visant à mieux connaître la biodiversité en Gâtine via la création d'un Atlas de la Biodiversité Communale. Portée par le Pays de Gâtine, et financée par l'Office Français de la Biodiversité, cette démarche appelée localement **Nature (extra)ordinaire de Gâtine**, a permis un partenariat inédit entre le Pays et trois acteurs locaux : **le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Nature**

Environnement et le CPIE de Gâtine poitevine. Afin de vous prouver que la Gâtine renferme des richesses (extra) ordinaires plusieurs outils ont été créés et sont à retrouver soit sur le site Internet du Pays de Gâtine (film, données cartographiées, synthèse illustrée) ou lors d'évènements en Gâtine via une exposition itinérante, et même un Escape Game qui vous invitera à « percer le mystère du bocage »...



24 h de la Nature, Village de Lamairé
juin 2022

Invitation : un spectacle GRAND FORMAT à découvrir en famille

Le Projet de PNR vous donne rendez-vous le 13 mai 2023 à Parthenay, dans le cadre du Festival Ah ? pour le spectacle « a cabane à plume(s) » de la Compagnie l'Homme debout. Ce spectacle a fait l'objet de plusieurs résidences en Gâtine, avec les habitants et les scolaires, pour créer la marionnette géante en osier ou pour construire « la cabane de Gâtine ». Depuis quelques mois, cette cabane, en quatre morceaux, se promène

aux quatre coins du territoire, chacune de ses fenêtres offrant un observatoire original sur les paysages de Gâtine. N'hésitez pas à partir à sa recherche et à revivre vos souvenirs de cabane pour patienter jusqu'à la découverte de l'histoire de « La cabanes à plume(s) » au printemps prochain. (plus d'infos : ahsaisonfestival.com)

Renseignements : Pays de Gâtine : 05 49 64 25 49 - pays-de-gatine@gatine.org

Plus d'informations sur le site du Pays de Gâtine rubrique « Le projet de PNR » et sur la page Facebook « Projet de PNR de Gâtine poitevine »

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont apporté leur contribution à la réalisation de cet ouvrage, en rédigeant des articles et (ou) en transmettant des photos.

Nous souhaitons vivement remercier Marie Guilleux notre secrétaire de Mairie qui a réalisé toute la mise en page, les montages et qui a également écrit l'article sur Thierry Brunet, merci car sans ton aide le bulletin ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Merci à tous pour votre aide précieuse

Le comité communication

Impression: TTI Services - Mazières en Gâtine - 05 49 63 50 58



Horaire d'ouverture

**les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 13H30 à 17H
le matin sur RDV**

Nous contacter :



05 49 64 16 91



mairie-chap-ber@cc-parthenay-gatine.fr



<https://WWW.CC-parthenay-gatine.fr/lachapellebertrand>